

# CLERMONT L'HÉRAULT

CONTRAT DE VILLE  
ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

2024/2030



**quartiers2030**



Clermont l'Hérault quartier Centre-ville



# MOT DU PREFET

Le contrat « Engagements Quartiers2030 », ouvre un chapitre ambitieux de la politique de la ville dans l'Hérault. Il s'inscrit dans la lignée des initiatives et avancées précédentes, en introduisant une vision plus collective, plus concrète et plus en proximité des défis des quartiers prioritaires.

La préparation de ce nouveau contrat a été marquée par une actualisation de périmètre, afin de mieux apprécier les réalités de la précarité et des inégalités territoriales. Elle a été suivie d'une consultation étendue impliquant résidents et acteurs locaux dans un processus participatif sans précédent. Je tiens à souligner l'efficacité de la collaboration entre l'État, les collectivités locales et l'ensemble des partenaires aboutissant à des propositions concrètes et pertinentes.

Face à l'augmentation du nombre de personnes vivant en quartier prioritaire et à leurs besoins, il m'est apparu indispensable d'articuler nos efforts autour de quatre axes majeurs : l'éducation et la jeunesse, l'accès aux droits et le renforcement du lien social, l'emploi et l'entrepreneuriat, ainsi que la sécurité publique et l'amélioration du cadre de vie.

Cette stratégie globale et intégrée se décline en projet de territoire qui permettra de s'adapter aux spécificités et attentes des habitants. Ce projet est le fruit d'une alliance solide entre l'État et la collectivité que je tiens à saluer.

Le contrat « Engagements Quartiers 2030 » traduit notre engagement à dessiner un avenir meilleur pour les habitants des quartiers prioritaires du département. Préfet de l'Hérault, je suis déterminé à voir cet engagement se concrétiser, en construisant des quartiers, plus sûrs, plus inclusifs et plus résilients.

Francis-Xavier LAUCH

# MOT DU MAIRE

Clermont l'Hérault est le principal bourg centre du Pays Cœur d'Hérault et le principal pôle d'emploi. La ville assume le rôle de 1ère centralité du territoire et concentre aujourd'hui les principales fonctionnalités en termes de services à la population : la santé, l'éducation, la culture, le sport et les services publics.

Elle est attractive et connaît une dynamique démographique soutenue. Toutefois, une part significative des ménages a un niveau de revenu modeste voire précaire. Le taux de pauvreté atteint 23 % contre 16,8 % pour la région Occitanie et 18,7 % pour le département de l'Hérault.

Un quartier en particulier a été identifié comme concentrant les difficultés économiques et sociales. Il est constitué du centre ancien et de sa périphérie immédiate au nord, regroupant une population de 3100 habitants soit 34% de la population totale de la commune.

Aussi, pour ne laisser personne au bord du chemin, la municipalité se mobilise dans le cadre du plan national « Engagement quartiers 2030 ».

Un travail partenarial a été engagé depuis décembre 2023. 7 séances de travail ont réuni habitants, associations et partenaires institutionnels pour un diagnostic partagé et pour l'identification des enjeux prioritaires préalables à l'élaboration du contrat de Ville.

Il s'agit de contribuer à la réussite éducative et au soutien de la jeunesse, d'assurer un accès aux droits et à la santé, de favoriser le lien social et l'entraide, d'améliorer le cadre de vie et la sécurité publique et de soutenir l'emploi et le développement économique.

La commune de Clermont l'Hérault a souhaité développer, dès 2020, un projet ambitieux de revitalisation en s'engageant dans le programme Petites villes de demain, qui a donné lieu à la signature de la convention Opération de Revitalisation du Territoire et à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et du renouvellement urbain.

Le contrat de ville signé avec l'Etat et les partenaires institutionnels est un dispositif complémentaire dont se dote la commune. Il ambitionne de réduire les inégalités et d'améliorer les conditions de vie des habitants du quartier.

Il est de notre responsabilité de valoriser la richesse humaine dans le quartier et de tout mettre en œuvre pour répondre aux difficultés de ses habitants.

Gérard BESSIERE  
Maire de Clermont l'Hérault

05

## INTRODUCTION

- Les grands principes de la politique de la ville
- Clermont l'Hérault, un territoire entrant dans la politique de la ville

07

## MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE

- Un nouveau contexte réglementaire
- La démarche employée

09

## DIAGNOSTIC, contexte sur les enjeux prioritaires

- Education et jeunesse
- Accès aux droits et lien social
- Le cadre de vie et sécurité publique
- L'emploi et le développement économique

19

## ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- Priorité 1 : Éducation et jeunesse
- Priorité 2 : Accès aux droits et lien social
- Priorité 3 : Cadre de vie et sécurité publique
- Priorité 4 : Emploi et le développement économique
- La déclinaison locale des conventions et plans nationaux
- L'articulation du contrat de ville avec les autres documents de planification et dispositifs des partenaires

33

## LA GOUVERNANCE

- Le Comité de Pilotage (COPIL)
- Le Comité Technique (COTECH)
- Les commissions thématiques
- L'ingénierie

36

## PARTICIPATION DES HABITANTS

37

## FINANCEMENTS DU CONTRAT DE VILLE

- Les financements de droit commun
- L'appel à projets et les dispositifs spécifiques

38

## ÉVALUATION

- Objectifs de l'évaluation
- Les modalités d'évaluation
- La temporalité d'évaluation

40

## OBSERVATION

41

## LES SIGNATAIRES

42

## LES ANNEXES

Engagement de la Région Occitanie  
Engagement du Département de l'Hérault  
Engagement Communauté de Communes du Clermontais  
Engagement de la CAF  
Engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des territoires  
Engagement de France Travail  
Engagement Éducation nationale  
Engagement CCI  
Engagement DRAC  
Engagement BPI  
Engagement du bailleur social Hérault Logement  
Engagement des partenaires en matière de production et de transmission de données DATA

# INTRODUCTION

## Les grands principes de la politique de la ville

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement entre les territoires et au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle se caractérise par une approche globale des problèmes urbains, économiques et sociaux, il s'agit d'une politique de la ville interministérielle. Elle intervient à ce titre dans tous les domaines (éducation, emploi, sécurité, logement, cadre de vie, etc.), et mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics.

Elle dispose également de moyens d'intervention spécifiques pour répondre au cumul de difficultés que rencontrent les habitants des quartiers défavorisés. Ces financements sont mis en place conjointement par l'État et la collectivité ainsi que par les autres partenaires financiers (Région, Département, CAF, ...).

Le contrat de ville est le cadre contractuel de déploiement des principes de la politique de la ville fixés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014. Le contrat réunit l'ensemble des acteurs mobilisés autour des objectifs stratégiques et opérationnels prioritaires à atteindre pour transformer le quartier et améliorer substantiellement les conditions de vie de ses habitants.

Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction entre tous les acteurs mobilisés, les acteurs publics, les habitants, les associations et les acteurs économiques.

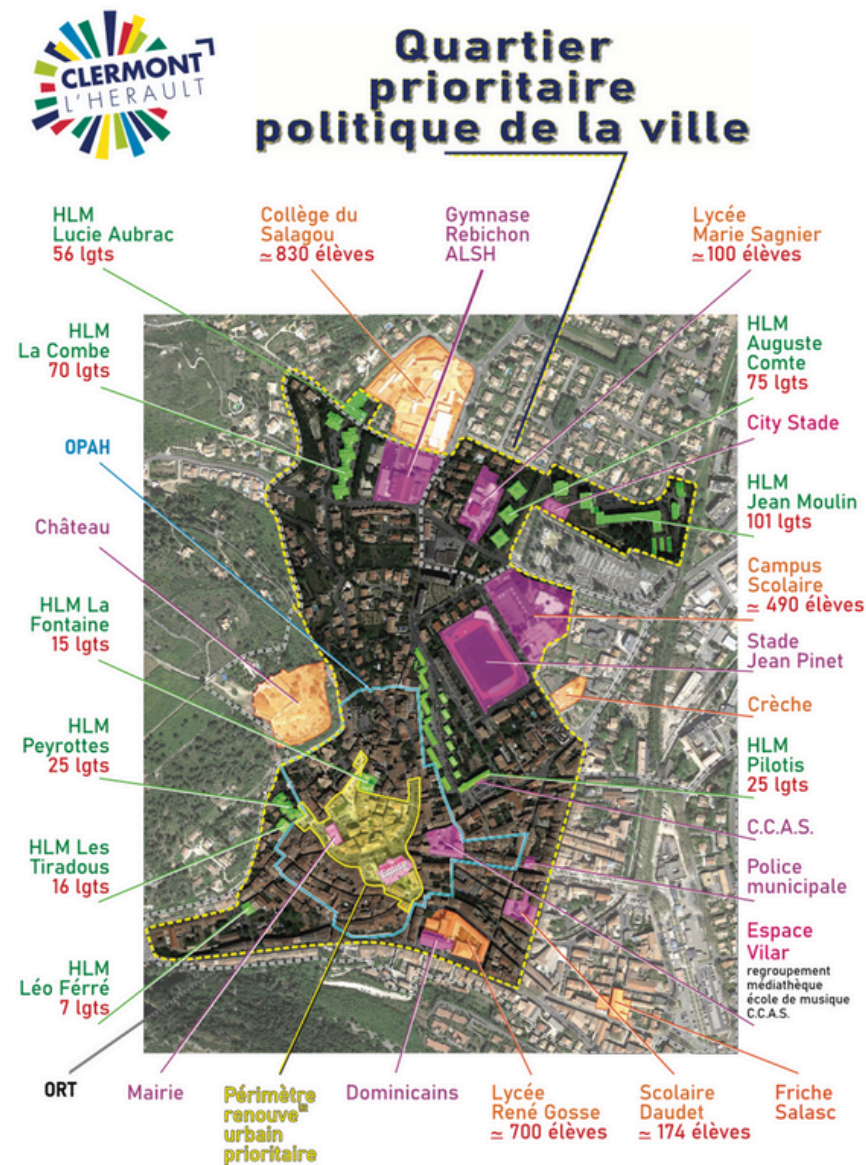
# INTRODUCTION

## Clermont l'Hérault, un territoire entrant dans la politique de la ville

La ville de Clermont l'hérault intègre la politique de la ville à compter du 1er janvier 2024.

La nouvelle géographie prioritaire est établie en référence au décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023, modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains. Le quartier « Centre-Ville » de Clermont l'Hérault est intégré dans cette géographie prioritaire. Selon ce décret, *«Le choix des quartiers est effectué selon un indicateur unique à savoir le seuil de population à bas revenu, soit les ménages dont le revenu par unité de consommation est inférieur à 60% du revenu fiscal médian de référence. Ceci est assorti d'un critère de peuplement qui correspond à une aire urbaine de plus de 10 000 habitants dans lequel le quartier prioritaire doit s'inscrire. Le QPV doit comporter au moins 1000 habitants ».*

Le quartier « Centre-ville » de Clermont l'Hérault constitué du centre ancien et de sa périphérie immédiate au nord (forte hétérogénéité du QPV), est estimé à **3100** habitants soit 34 % de la population totale de la commune.



La Géographie prioritaire à Clermont l'Hérault à compter du 1er janvier 2024.

# MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE

## Un nouveau contexte réglementaire

La loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a redéfini le cadre de la politique de la ville, politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est, depuis lors, conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements.

La nouvelle génération des contrats de ville « Engagements quartiers 2030 » prévoit en priorité la mobilisation des interventions des institutions dans le cadre de leur droit commun.

Les financements spécifiques accordés dans le cadre d'appels à projets viennent en complément des crédits de droit commun.

« Favoriser l'émancipation par l'éducation, l'emploi, l'entrepreneuriat, la sécurité, la qualité architecturale et la transition écologique, la lutte contre les discriminations », telle est l'ambition de la démarche « Quartiers 2030 ».

Après le lancement du plan Quartiers 2030 par le président de la République à Marseille (26 juin 2023), le comité interministériel des villes du 27 octobre 2023, puis la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains, l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030 du 04 janvier 2024, précise les contours de structuration du prochain contrat de ville 2024/2030 :

1. Mobilisation de l'ensemble des partenaires intéressés à la politique de la ville
2. Fin des piliers et resserrement sur des priorités locales
3. Mobilisation des acteurs publics mais aussi privés, légitimes à prendre une part active aux actions menées dans les quartiers et à s'engager contractuellement pour ce faire.
4. Région, Départements, acteurs de l'éducation et de l'emploi, acteurs de l'action sociale, de l'animation culturelle et sportive sont fortement invités à s'impliquer dans la vie de ce contrat de ville 2024/2030
5. Le maire doit être au cœur de l'élaboration des contrats de ville, dans le respect des compétences des communes et des EPCI en matière de politique de la ville
6. L'impératif d'associer les habitants et les usagers des quartiers à la définition des contrats de ville puis à leur mise en œuvre, avec le développement d'un volet « participation citoyenne »
7. Les collectivités sont encouragées à aller chercher les publics les plus éloignés des dispositifs de concertation
8. Une présentation du contexte local de la politique de la ville (depuis quand, quelles orientations, pour répondre à quels grands enjeux jusque-là, ses effets leviers jusqu'à présent).

# MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE

## La démarche employée

Le contrat de ville engagements 2030 de Clermont l'Hérault, co piloté par la collectivité et l'État avec du centre de ressources politique de la ville, Villes et Territoires Occitanie (Est) est le résultat d'une dynamique partenariale engagée dès fin 2023, impliquant des habitants, des partenaires institutionnels et financiers et des porteurs de projets et acteurs locaux.

Malgré les délais contraints les acteurs se sont réunis à plusieurs reprises de décembre 2023 à fin mars 2024 :

- Le 19/12/23 : Rencontre avec les citoyen.nes
- Le 31/01/24 : 1er CoTech
- 9/02/24 - Séminaire Éducation et jeunesse
- 29/02/24 - Séminaire Accès aux droits et lien social
- 5/03/24 – Séminaire Cadre de vie (sous la forme d'un diagnostic en marchant)
- 7/03/24 - Séminaire Emploi et développement économique
- 13/03/24- Séminaire Gouvernance et ingénierie du contrat de ville

Les différents temps d'analyse partagée et de concertation ont permis de dégager collectivement quatre grandes priorités pour répondre aux besoins des habitants autour desquels structurer le contrat de ville :

- **Priorité 1 – Contribuer à la réussite éducative et au soutien de la jeunesse**
- **Priorité 2 – Assurer un accès aux droits et favoriser le lien social**
- **Priorité 3 - Améliorer le cadre de vie et la sécurité publique**
- **Priorité 4 - Soutenir l'emploi et le développement économique**

La santé, la lutte contre les discriminations, l'égalité entre les femmes et les hommes et la transition écologique constituent des axes transversaux du contrat.

Le contrat de ville devant être formalisé dans des délais très courts, la méthodologie d'élaboration du contrat a été largement contrainte, pour autant, la démarche s'est voulue la plus participative possible.

Il est important de noter qu'aucune donnée spécifique au quartier prioritaires n'était disponible pendant la période d'élaboration du contrat. Ce sera donc également un des objectifs des premiers mois du contrat que de confirmer et affiner la connaissance des réalités des habitants du quartiers à travers une analyse plus fine des données, une ou des enquêtes, et des échanges avec les habitants et acteurs locaux.

Par ailleurs, en tant que territoire entrant dans la politique de la ville, un des enjeux transversaux, plus méthodologique, sera de rendre plus lisible l'offre disponible, et de favoriser la synergie entre les acteurs intervenant à l'échelle du quartier, au service des habitants.



# DIAGNOSTIC



**Clermont l'Hérault est située au centre de son département au carrefour des grands axes de communication, il s'agit du principal bourg centre du Pays Cœur d'Hérault.**

Faisant partie de l'arrondissement de Lodève, chef-lieu de canton du même nom, Clermont l'Hérault est une ville située au cœur du Département, en bordure de la moyenne vallée de l'Hérault, à 48 km environ à l'ouest de Montpellier, à mi-chemin entre la mer Méditerranée au sud et le parc national des Cévennes au nord.

La ville s'est engagée très tôt dans le mouvement intercommunal en participant à la mise en place, dès 1991, du District du Clermontais devenu depuis Communauté de Communes du Clermontais et qui compte à ce jour 27 932 habitants répartis entre 21 communes.

Clermont l'Hérault s'inscrit également dans le Pays Cœur d'Hérault, syndicat mixte qui regroupe les trois communautés de communes du territoire, à savoir le Lodévois et Larzac, la Vallée de l'Hérault et le Clermontais, pour un ensemble de 77 communes à dominante rurale (84 272 habitants pour une densité moyenne de 66 habitants au km<sup>2</sup>).



**La commune constitue un ensemble urbain à part entière, doté de tous les attributs de centralité en termes de services à la population, dans un territoire du Cœur d'Hérault à forte dominante rurale.**

En 2020, Clermont l'Hérault compte 9 126 habitants répartis sur une superficie de 32,49 km<sup>2</sup>, pour une densité de 281 habitants au km<sup>2</sup> (195 en moyenne dans l'Hérault) : il s'agit d'une entité urbaine à part entière, principal bourg centre du Pays Cœur d'Hérault.



# DIAGNOSTIC

Clermont l'Hérault assume le rôle de première centralité du territoire, avec un bassin de vie directement associé de 19 communes et près de 25 000 habitants issu du découpage réalisé par l'INSEE en 2022. La situation de la commune, au carrefour des voies de communication majeures sur les axes Nord/Sud et Est/Ouest (devenues aujourd'hui deux autoroutes, A75 et A750), lui a valu de consolider son statut de bourg centre dès le haut moyen âge, autour du développement du commerce et de la production de produits spécifiques, comme le textile et le raisin de table dans l'après-guerre. Dotée d'un environnement naturel exceptionnel (paysage de coteaux et de garrigues, lac du Salagou) et d'un patrimoine bâti remarquable (11 édifices protégés au titre des monuments historiques), Clermont l'Hérault connaît un développement constant depuis la décennie 1990, associé à une affirmation de son attractivité touristique.

Clermont l'Hérault concentre aujourd'hui les principales fonctionnalités en termes de services à la population :

- la santé : un hôpital local, deux EHPAD, un « comptoir médical » doté d'un IRM et bientôt d'un scanner, une accessibilité potentielle localisée de 4,4, une maison d'accueil spécialisée ;
- L'éducation : 3 300 élèves accueillis de la maternelle au supérieur, 3 lycées, deux collèges, un campus primaire en développement, un centre médico scolaire;
- La culture : un théâtre, un cinéma, une bibliothèque et une école de musique ;
- Le sport : deux gymnases, un stade en ville avec terrain de grand jeu synthétique, un dojo, une salle d'haltérophilie et de musculation, un complexe de deux terrains de grand jeu, un centre aquatique,... ;
- Les services publics : centre des finances publiques, mairie, CCAS, communauté de communes, une antenne de la CAF, des services départementaux, syndicats intercommunaux.

# DIAGNOSTIC

La plupart des pôles de services et d'activités sont accessibles en moins de 10 minutes à pied depuis le centre-ville.

**Il s'agit du principal pôle d'emploi du Cœur d'Hérault, porté par un tissu économique à dominante tertiaire, notamment commerciale, soutenu par la création de nouvelles activités.**

On dénombre 5 004 emplois au lieu de travail (23 % de l'emploi du cœur d'Hérault), avec une croissance moyenne de 1,7 % par an entre 2014 et 2020 (1,5 % au niveau du département et 0,9 % en région). A fin 2019, 76 % de ces emplois sont absorbés par la sphère présentielle, les 24 % restants étant donc tournés vers la sphère productive. A fin 2021, Clermont-l'Hérault regroupe 525 établissements actifs employeurs, soit près de 20 % du total en cœur d'Hérault et plus de 50 % à l'échelle de la Communauté de Communes du Clermontais. Le commerce, les transports et services divers représentent plus de 72 % des établissements, la part de l'administration publique 13,4 %. On enregistre la création de 1 361 établissements sur 10 ans (2013 à 2022), avec un rebond spectaculaire à la sortie de la crise sanitaire de la COVID 19 : 173 établissements créés en 2021. 197 commerces sont identifiés pour un chiffre d'affaires global évalué à plus de 186 M€ en 2020 (étude CCI, présentation du 29 juin 2022).

## **Clermont l'Hérault, une ville riche en associations et équipements culturels**

La commune dispose sur son territoire d'un théâtre intercommunal actif qui mène des actions de médiation en direction des jeunes et des publics éloignés, d'une école de musique, d'une bibliothèque et d'un cinéma d'art et d'essai dont l'action en matière d'éducation à l'image a été pionnière au plan départemental. La ville projette de moderniser ses équipements culturels (médiathèque et école de musique) dans le cadre de l'aménagement de l'espace Vilar en cœur de ville, au centre du quartier prioritaire. L'extension du cinéma Alain Resnais, mono-écran géré par l'Office Culturel du Clermontais est prévue à horizon 2026. Quant au théâtre, il est en cours de rénovation sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes.

# DIAGNOSTIC

Un tissu associatif très dynamique assure une offre éclectique en musique et arts plastiques.

Au vu des équipements culturels de droit commun et les initiatives associatives à Clermont l'Hérault, l'accès aux ressources éducatives existantes devrait pouvoir être facilitée pour les habitants du QPV.

Par ailleurs, la Communauté de communes du Clermontais est signataire depuis 2015 de conventions successives de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (CGEAC) portée à l'échelle des trois communautés de communes du Cœur d'Hérault et co pilotée par le Pays et les services de l'Etat (Education nationale et DRAC) et le Département.

Un projet artistique de territoire est en cours d'élaboration par le Pôle culture de la CCC. Les enjeux identifiés au cours du diagnostic partagé seront intégrés aux orientations qui le structurent.

**La ville connaît une démographie dynamisée par les nouveaux arrivants, avec une frange significative de la population en situation de précarité, voire de pauvreté.**

La commune connaît une dynamique démographique soutenue, de l'ordre de 1,2 % par an entre 2014 et 2020 à l'identique du département. Cette dynamique est la conséquence de l'arrivée de nouveaux habitants (solde naturel négatif). La part des ménages soumis à l'impôt sur le revenu est de 36 %, très en deçà des niveaux moyens de la région et du département (45,9 %). La médiane du revenu disponible est inférieure de 10 % à celle du département. Le taux de pauvreté atteint 23 % contre 16,8 % pour la région Occitanie et 18,7 % pour le département de l'Hérault. La population des 15 – 64 ans connaît un taux d'activité de 71,6 %, proche des moyennes départementale et régionale, avec cependant un taux de chômage sensiblement plus élevé, à 22,5 % (13,9 % en région et 16,1 % dans le département). Le nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) est de 434, soit 17% % des actifs (+ 4 point par rapport au département) et 388 allocataires bénéficiaires de l'AAH (15% des allocataires, + 5 points par rapport au département). En tout 822 bénéficiaires de minima sociaux soit près d'un tiers des allocataires) contre 23% pour le département. (source CAF 2022).

# DIAGNOSTIC

**Dans les 40 dernières années, le nombre de logements a doublé au prix d'une forte artificialisation des espaces naturels et agricoles et d'une dégradation de l'habitat en centre ancien.**

On recense à ce jour 5 115 logements, dont 82 % de résidences principales (75 % en moyenne départementale), et un taux de vacance élevé (13,4 % contre 7,1 % en moyenne départementale). Les sols artificialisés occupent 376 hectares ce qui représente 11 % du territoire communal, la moyenne dans les Petites Villes de Demain du département étant de 7,6 %. Au 1er janvier 2022, la commune totalise 770 logements sociaux, soit plus de 15 % du parc, sans compter les programmes en cours de construction (près de 80 logements). Le centre-ville concentre un habitat fortement dégradé assimilable à un parc social de fait dont la gestion est largement défectueuse. 25 % des logements du centre-ville relèvent des catégories fiscales 7 et 8, considérés à ce titre comme médiocres ou défectueux.

On dénombre 14 arrêtés de mise en sécurité (ex péril) depuis 2013, 5 procédures d'insalubrité engagées en lien avec l'ARS et plus de 20 signalements de logements indignes traités en 2022. La problématique des copropriétés inexistantes ou désorganisées amplifie le phénomène de dégradation des logements anciens, qui connaissent ainsi un fort taux de rotation de leurs occupants.

**La commune de Clermont l'Hérault développe un projet de revitalisation qui se dessine à l'horizon 2030.**

La commune de Clermont l'Hérault a souhaité développer, dès 2020, un projet ambitieux de revitalisation en s'engageant dans le programme Petites villes de demain, permettant de se doter de moyens afin de concrétiser le projet de territoire communal. Cette démarche fondatrice a donné lieu à la signature de la convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) en juillet 2022.

L'articulation entre les dispositifs contractuels (Bourg Centre, Petites Villes de demain, OPAH-RU et PIG départemental) a permis la capitalisation des études et réflexions pour construire le contenu de l'ORT. L'objectif de cette opération est une requalification d'ensemble du centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

# DIAGNOSTIC

Une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Renouvellement Urbain(OPAH-RU)** a été signée le 12 avril 2022, pour une durée de 5 ans, entre la commune de Clermont l'Hérault, le Département de l'Hérault, intervenant en fonds propres et en tant que délégataire des aides à la pierre pour le compte de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), et avec la CAF de l'Hérault.

L'objectif de l'OPAH-RU est d'intensifier les interventions publiques pour lutter contre la vacance et la dégradation des logements sur le périmètre prioritaire du centre ancien, par la mobilisation coordonnée des outils incitatifs et coercitifs existants.

Le volet **renouvellement urbain** se justifie dans un certain nombre de situations très dégradées, où les outils d'amélioration sont inopérants. Il s'agit alors d'engager des restructurations lourdes, à l'échelle d'un îlot, en mobilisant les dispositifs spécifiques de lutte contre l'habitat insalubre (RHI – THIRORI). La ville est également engagée dans la création d'un Site Patrimonial Remarquable pour orienter le renouvellement urbain dans un cadre respectueux du patrimoine historique.

La politique d'amélioration du logement se trouve prolongée en dehors du périmètre de l'OPAH-RU par la mise en œuvre du **Programme d'Intérêt Général du Département** (PIG) déployé en partenariat avec la Communauté de Communes du Clermontais sur l'ensemble de son territoire.

Le projet communal, en articulation avec le projet de territoire du Clermontais, s'attache ainsi à développer une politique d'ensemble autour des mobilités, de l'habitat, de l'économie et du développement social par la modernisation et la création d'équipements tels que le campus éducatif "Laure Moulin" qui a regroupé les écoles Rostand, Prévert et Vilar, la plaine sportive de l'Estagnol, le Pôle d'Échange Multimodal, les équipements culturels dans le cadre de l'espace Vilar, l'extension du cinéma Alain Resnais et la rénovation du théâtre du Sillon.

En 2030, La ville comptera environ 11 000 habitants, résultat d'une croissance démographique moyenne de 1,5 % par an. Sur les mêmes bases, Clermont-l'Hérault et les communes limitrophes totaliseront près de 20 000 habitants dans un Pays Cœur d'Hérault qui comptera 100 000 habitants.

La politique de la ville par l'intermédiaire du contrat de ville, vient parachever la boucle des dispositifs (PVD, ORT, OPAH RU, Contrat Bourg Centre) et assurer la complétude du projet municipal de territoire. Le contrat de ville s'articule étroitement avec les autres contrats et dispositifs portés par les différentes institutions, l'Etat, la Région, le département, le Pays et la Communauté de communes (CGEAC, CLS, CISPD, CRTE, Convention territoriale global. Projet éducatif global de territoire, ...).

# DIAGNOSTIC

## Contexte sur les enjeux prioritaires

### Éducation / Jeunesse

#### Éléments issus des séminaires de préparation du CV et de la concertation citoyenne

- L'offre éducative n'est pas très lisible pour la population mais également pour les professionnels qui orientent les enfants et les jeunes
- Le décrochage peut survenir de plus en plus tôt dans les parcours de scolarité
- Le nombre de jeunes sans diplômes est en augmentation
- Les difficultés de mobilité (hors de Clermont l'Hérault) rendent plus difficile l'accès à l'offre éducative/ de formation mais également peuvent créer des ruptures dans les parcours
- Augmentation très importante des observations préoccupantes
- La carte scolaire est un frein à la mixité des publics
- Augmentation de la monoparentalité et des difficultés qui en découlent (rupture dans les parcours et solitude des enfants)
- Importance des violences intra familiales et conjugales chez les jeunes
- De plus en plus d'isolement des familles et jeunes (besoin de répit des parents et d'espaces de socialisation)
- La place du numérique de plus en plus importante crée des fractures entre les générations et renforce le phénomène d'exclusion
- Les transformations de la société (notamment lié au numérique) créent des décalages entre les générations et renforcent la vulnérabilité des plus fragiles
- Manque d'adéquation des espaces publics aux usages des familles et jeunes enfants (peu d'espaces pour jouer en famille)
- Manque d'offre médicale / notamment concernant la santé mentale
- Problématique de santé mentale importante
- Augmentation des nouveaux arrivants en grande précarité

### Quelques chiffres

- A l'échelle de la Communauté de communes du Clermontais, 2 dispositifs structurants : Projet Éducatif Global de territoire et convention territoriale globale
- Structures existantes à l'échelle de la commune :
  - > Établissements scolaires : 4 écoles maternelles (dont 1 privée), 4 écoles élémentaires (dont 1 privée), 2 collèges (dont 1 privé), 3 lycées (dont 2 privés un agricole et un général) , 4 établissements d'enseignement supérieur (dont 3 récemment installés), 5 organismes de formation professionnelle.
  - > Accueil petite enfance : une crèche
  - > Le centre social associatif porteur d'actions en direction des enfants et des familles, un ALSH maternel et élémentaire intercommunal, un relai petite enfance intercommunal, un Lieu d'accueil enfants parents associatif, ...
- Il existe un conseil municipal des jeunes

# DIAGNOSTIC

## L'accès aux droits et le lien social

### Éléments issus des séminaires de préparation du CV et de la concertation citoyenne

- La dématérialisation et le tout numérique comme source de précarisation, de difficultés à mener à bien les démarches administratives et du quotidien
- Une offre peu lisible et trop institutionnelle
- Renforcement de l'isolement social (dématérialisation, familles mono parentales, précarisation et rupture dans les parcours)
- Augmentation des problématiques de santé mentale

### Quelques chiffres

- Nombre de familles allocataires CAF en 2022 : 1 145, dont 46% de familles monoparentales (36% pour le département). 42% des familles allocataires vivent sous le seuil de pauvreté (source CAF)
- Le taux de pauvreté à Clermont est de 25% (19,6 CCC, 19,7 Hérault, 17,2 Occitanie) (source ABS- INSEE 2017)
- 24% de familles sont bénéficiaires de minima sociaux (données CAF 2022)
- La dématérialisation : 8% des foyers n'ont pas Internet (source ABS)
- Familles monoparentales : 26,8% de familles monoparentales : 21,4% de femmes seules et 5,4% d'hommes seuls avec enfants.



# DIAGNOSTIC

## Le cadre de vie et sécurité publique

### Éléments issus des séminaires de préparation du CV et de la concertation citoyenne

- La voiture encore très présente dans l'espace publique
- Centre-ville encore très minéral
- Centre espaces naturels ou architecturaux non valorisés ou sans aménagement (Ronel)
- Habitat et bâti encore relativement dégradés
- Manque d'animation de certains espaces publics
- Sentiment d'insécurité dans certaines rues

### Quelques chiffres

- Equipements culturels : 1 cinéma, une bibliothèque, une école de musique, un théâtre
- Equipements sportifs : un gymnase, un stade
- Le taux de logements suroccupés a augmenté de presque 2 points entre 2014 et 2020, passant de 3,7 à 5,6%
- Au 1er janvier 2022, la commune totalise 770 logements sociaux, soit plus de 15 % du parc, sans compter les programmes en cours de construction (près de 80 logements).
- 25 % des logements du centre-ville relèvent des catégories fiscales 7 et 8, considérés à ce titre comme médiocres ou défectueux

# DIAGNOSTIC

## L'emploi et le développement économique

### Éléments issus des séminaires de préparation du CV et de la concertation citoyenne

- Les savoirs de base sont à renforcer globalement
- Manque de mobilité des publics
- Manque de lisibilité de l'offre de formation et de dispositifs de soutien à l'emploi et l'insertion (et l'entrepreneuriat)
- Nouvelle approche du travail des publics en recherche d'emploi et éloignement du monde de l'entreprise et de ses réalités
- Manque de lien entre le monde de l'entreprise et les personnes en recherche d'emploi
- Absence de locaux conformes
- Faiblesse de la dynamique d'entrepreneuriat

### Quelques chiffres

- Taux de chômage : 22,5% - Un taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans élevé (37,7%),
- 856 bénéficiaires du RSA dont 56% de femmes. La catégorie la plus représentée est celle des femmes avec enfants (252) devant celle des hommes sans enfants (220) (chiffres CD34 au 29/02/2024)
- Revenus : Médiane du revenu disponible : 18 850€ sur la ville Premier décile : 10 620€
- Le taux de pauvreté atteint 23 % contre 16,8 % pour la région Occitanie et 18,7 % pour le département de l'Hérault.
- 5 004 emplois au lieu de travail soit 23 % de l'emploi du cœur d'Hérault, avec une croissance moyenne de 1,7 % par an entre 2014 et 2020 (1,5 % au niveau du département et 0,9 % en région)
- Fin 2021, Clermont-l'Hérault regroupe 525 établissements actifs employeurs, soit près de 20 % du total en cœur d'Hérault et plus de 50 % à l'échelle de la Communauté de Communes du Clermontais.
- On enregistre la création de 1 361 établissements sur 10 ans (2013 à 2022), avec un rebond spectaculaire à la sortie de la crise sanitaire de la COVID 19 : 173 établissements créés en 2021
- 133 jeunes sont comptabilisés en premier accueil dont 38% de mineurs, 49% de la tranche 18 à 21 ans et 13% entre 22 et 25 ans. 34% sont sortis au cours du 1er cycle de l'enseignement secondaire (collège) ou bien ont abandonné en cours de CAP ou BEP ; 27% ont un CAP, un BEP ou bien sont sortis du lycée avant l'année terminale ; 36% ont le bac, un BP, BT ou ont abandonné les études supérieures sans diplôme. Nombre de jeunes en 1er accueil en progression (123 en 2021 et 103 en 2022) (Chiffres MLJ 2023).

# ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

## Priorité 1 - Education et jeunesse

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Plan d'action <sup>1</sup>
Renforcer le pouvoir d'agir et soutenir les expérimentations portées par des jeunes	Améliorer la lisibilité de l'offre en faveur de la jeunesse et la mise en réseau des professionnels, des acteurs et des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Multiplier les supports de communication pour s'adresser à tous types de familles et jeunes.</li> <li>• Communiquer auprès des acteurs en lien avec la jeunesse sur le Fonds d'Aide aux Jeunes et les modalités d'utilisation et d'attribution (CD34 Solidarité, MLI)</li> <li>• Valoriser et renforcer les actions portées par la Communauté de commune concernant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'accueil petite enfance,</li> <li>○ L'accueil des adolescents (dans les collèges et sur les city stades),</li> <li>○ L'espace jeunesse à côté de la gare routière et en itinérance</li> </ul> </li> </ul>
	Accompagner les jeunes dans leurs initiatives et mettre à disposition des espaces pour les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une offre pour tous les âges</li> <li>• Proposer des ateliers de créativité et d'idéation (souviens toi du futur)</li> <li>• Organiser des concours jeunes / citoyens pour penser et proposer des projets pour le QPV portés et réalisés par les jeunes</li> </ul>
Améliorer l'accompagnement des jeunes dans leur parcours éducatifs et leur insertion sociale et professionnelle	Soutenir et encourager les jeunes dans la construction de leur parcours de vie et prévenir les ruptures de parcours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Multiplier les actions qui renforcent la confiance en eux des jeunes, améliorent leurs connaissances d'eux même,</li> <li>• Encourager les activités qui favorisent les parcours de réussite (avec des échecs) le partage d'expérience, entre jeunes et avec les autres habitants (temps d'échange, mentorat, parrainage, ...)</li> <li>• Mettre en place un groupe de travail dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (lien Service public de l'emploi de proximité)</li> <li>• Développer les actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle : Forum Orientation, journées Job d'été</li> </ul>

<sup>1</sup> Les actions / dispositifs mentionnés dans la colonne plan d'action ne sont pas exhaustifs et seront précisés et complétés dans les premiers mois / années du contrat.

# ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

## Priorité 1 - Education et jeunesse

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Plan d'action <sup>1</sup>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Multiplier les actions au sein du nouvel espace Vilar mais également dans les espaces publics (animations de rue, repas de quartier) qui mettent en avant les jeunes</li> <li>• Encourager les évènements hors les murs (investir dans un petit équipement mobile pour faciliter l'aller vers avec un support (livres, jeux, infos))</li> <li>• Multiplier les présences sur le QPV des acteurs dédiés à la jeunesse et aux services publics (Présence PIJ) en favorisant les liens avec les établissements scolaires.</li> <li>• Proposer des stages découverte et immersion dans le monde professionnel (possibilité bénévolat, parfois, une première expérience professionnelle pour les jeunes ; une occasion de conforter un projet professionnel)</li> <li>• Développer des projets de prévention du décrochage scolaire avec des approches innovantes en partenariat avec l'Éducation nationale</li> </ul>
	Améliorer le repérage, accompagner les enfants décrocheurs et proposer une offre adaptée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un Programme de réussite éducative</li> <li>• Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)</li> <li>• Soutenir le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Daudet et Moulin),</li> <li>• Multiplier les espaces de paroles des jeunes en difficulté</li> <li>• Développement des formations pour les 16/18 ans</li> <li>• Convention CD34/MLI sortie sèche ASE, partenariat avec MECS Terres Rouges</li> </ul>
	Faciliter la mobilité pour encourager la continuité des parcours éducatifs / de formation (emploi)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre plus accessible le FAJ</li> <li>• Informer sur les dispositifs disponibles en faveur de la mobilité des jeunes (un animateur mobilité pour appui aux déplacements, la plateforme Mobilité Passerelles ...)</li> <li>• Soutenir toutes les démarches en faveur de l'insertion des jeunes (Atelier Code de la route en 8 jours, Simulateur de conduite (dont un mobile pouvant être mis à disposition))</li> <li>• Encourager les projets de mobilité (européenne) en faveur de l'insertion des jeunes</li> </ul>

# ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

## Priorité 1 - Education et jeunesse

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Plan d'action <sup>1</sup>
Apporter un soutien renforcé aux familles fragiles et accompagner à la parentalité	Lutter contre l'isolement des parents (familles monoparentales)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des espaces de répit et de parole pour les parents en difficulté</li> <li>• Valoriser les parcours de parentalité et les partages d'expériences entre parents</li> <li>• Créer un espace type café des enfants ou café des familles</li> <li>• Possibilité de soutien aux familles par le STS (social et éducatif)</li> <li>• Avoir accès et professionnaliser des traducteurs (principalement en langue arabe) pour les établissements scolaires</li> </ul>
	Associer et impliquer les parents dans la réussite éducative de leur enfant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir les Points Écoute pour les Parents et le Point Accueil Écoute Jeunes de l'EPE 34, voire élargir leurs créneaux d'accueil.</li> <li>• Favoriser l'action des associations de parents d'élèves</li> <li>• Encourager la prévention précoce (Ateliers des bébés pour les parents et les bébés non-marcheurs)</li> <li>• Soutenir les activités socioculturelles destinées aux parents et aux familles</li> <li>• Développer des actions d'apaisement en direction des situations de haut conflit familial (avec le service de médiation familiale de l'EPE)</li> <li>• S'appuyer sur les dispositifs de soutien à la parentalité : CLAS LAEP, REAAP, Médiation Familiale, Espaces Rencontre, Accueil à domicile...</li> <li>• Proposer des accompagnements renforcés aux parents en difficultés (accompagnement social, juridique, professionnel, ...), Service Territorial des Solidarités (CD34 Solidarité)</li> <li>• Proposer un dispositif type CLAS dès la petite section de maternelle</li> <li>• Augmenter le nombre de places en crèche et en halte-garderie</li> <li>• Développer le lien avec le groupe de travail Parcours en santé mentale des enfants et des adolescents du CLSM Cœur d'Hérault qui souhaite développer des actions de soutien à la parentalité</li> <li>• Participer aux réflexions du CLS 2024-2029 autour de l'offre en santé périnatale, qui intègre des actions de soutien à la parentalité autour des 1000 premiers jours de l'enfant.</li> </ul>
Renforcement de l'offre culturelle, sportive et de	Accompagnement des jeunes vers l'offre culturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un pass culturel.</li> <li>• S'appuyer sur le futur espace Vilar pour développer une nouvelle offre (Microfolies...)</li> <li>• Renforcer le lien entre les acteurs de la jeunesse et de la culture</li> </ul>

# ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

## Priorité 1 - Education et jeunesse

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Plan d'action <sup>1</sup>
loisirs, accessible aux jeunes comme levier de l'émancipation et l'épanouissement		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager l'accès de l'offre de l'association Culture et Sports Solidaires (CD34 Solidarité)</li> <li>• Encourager l'implication des jeunes dans la création artistique (projets participatifs, organisation collective d'événements locaux, Jeunes en scène)</li> <li>• Développer le lien avec le pôle Tourisme, Culture et Patrimoine du Pays Cœur d'Hérault.</li> <li>• Partant des équipements culturels, développer des parcours culturels éducatifs visant la découverte des lieux et des pratiques artistiques ainsi que l'accès aux connaissances</li> </ul>
	Développement d'une offre sportive adaptée et favoriser sa pratique tout le long de la vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre des installations sport / santé dans la ville</li> <li>• Faciliter l'accès aux activités sportives pour toutes et tous (notamment les jeunes filles et les personnes en situation de handicap)</li> <li>• Encourager les activités de sport famille ou intergénérationnelles</li> <li>• Encourager l'extension de la Maison Sport Santé du Lodévois Larzac à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault</li> <li>• Pass partout (dispositif mairie)</li> </ul>
	Proposer une offre de loisirs aux jeunes les plus isolés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville Vie Vacances</li> <li>• Quartiers d'été</li> <li>• Accueil Collectif de Mineurs/ Pass colo</li> <li>• Check tes loisirs (dispositif CCC)</li> </ul>

# ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

## Priorité 2 - Accès aux droits et lien social

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Plan d'action
Améliorer la lisibilité de l'offre, la vulgariser et la mutualiser pour assurer l'accès aux droits fondamentaux et prévenir le non-recours	Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs et les synergies dans leurs actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les liens entre acteurs et développer les permanences dans le QPV (Favoriser l'accès au PASIP)</li> <li>• Élaborer un annuaire en santé mentale et le rendre accessible aux acteurs et habitants du QPV (CLSM)</li> <li>• Encourager les temps de valorisation de l'offre et des acteurs du territoire</li> <li>• Développer les maraudes sur le territoire pour faciliter l'information, la communication et l'orientation des personnes vers les services et actions/événements existants à Clermont-l'Hérault</li> </ul>
	Favoriser l'accès aux services de proximité et appuyer les personnes les plus isolées dans leur accès aux droits	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Articulation avec le STS</li> <li>• Mettre en place des médiateurs</li> <li>• Organiser des temps d'information sur l'accès aux droits hors les murs</li> <li>• Développer une équipe citoyenne Monalisa</li> </ul>
	Lutter contre la fracture numérique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les ateliers de sensibilisation et d'appropriation numérique</li> <li>• <b>Remettre en place des permanences d'accompagnements des personnes en difficultés pour leurs démarches administratives et sociales notamment à travers le dispositif France service</b></li> </ul>
	Lutter contre la barrière de la langue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des ateliers de Français langue étrangère</li> <li>• Mettre en place des espaces de conversation</li> <li>• Accompagner les démarches des publics non francophones</li> </ul>
	Renforcer l'offre culturelle et l'animation notamment dans les espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impulser et animer des temps de convivialité dans le quartier à différents endroits de l'espace public (fêtes de quartier, animations de rue, cuisine participatives, four à pizza, jeux/livres ...)</li> </ul>

# ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

## Priorité 2 - Accès aux droits et lien social

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Plan d'action
Lutter contre l'isolement et favoriser le "aller vers" les publics les plus fragiles	Aller vers les publics fragiles et favoriser l'implication des habitants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier des personnes ressources dans les quartiers</li> <li>• Projet mosaïque 2024 dans l'espace public</li> </ul>
	Contribuer aux animations et activités qui favorisent l'intergénérationnel et le bien vieillir	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structurer, soutenir et rendre visible le réseau des acteurs pouvant proposer des activités contre la perte d'autonomie</li> <li>• Multiplier les activités proposées aux personnes âgées</li> <li>• Proposer des temps de convivialité intergénérationnels coconstruits avec les bénéficiaires</li> <li>• Encourager les initiatives en faveur de l'intergénérationnel : cantines intergénérationnelles, soutien scolaire, aide pour les courses, colocation intergénérationnelle...</li> </ul>
Assurer un accès aux soins	Renforcer le parcours de santé des publics les plus fragiles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structurer et faire connaître l'offre de santé</li> <li>• Soutenir et développer les actions proposées par le CLS / M et le Réseau santé Jeunes</li> <li>• Développer des actions de soutien aux aidants</li> <li>• Soutenir les actions de lutte contre les addictions</li> <li>• Encourager les accueils voisins-services et Point santé,</li> <li>• Développer des actions en faveur de la santé des femmes (dépistage des cancers du sein, colorectal et de l'utérus, avec l'appui du CLS, dans le cadre des missions CPAM)</li> </ul>
	Renforcer l'offre de proximité (dépistage/accompagnement/réhabilitation) en santé mentale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la santé mentale à travers des actions d'information et de sensibilisation et coordonner les acteurs (CLSM)</li> <li>• Favoriser l'implantation de praticiens en santé mentale (ARS)</li> </ul>
	Faciliter l'accès à l'offre de santé pour tous et lutter contre les ruptures de parcours (santé mentale, addictions, maison familiale...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager l'action du CLS auprès des habitants des QPV</li> <li>• Implication de l'équipe PV dans les instances du CLS (groupe de travail santé sexuelle et groupes de travail santé mentale.</li> <li>• Soutenir le partenariat avec les psychologues présents à Clermont-l'Hérault (permanences de l'EPE et autres acteurs, libéraux...)</li> <li>• Développer les compétences psychosociales des jeunes et des parents à prendre en charge leur santé</li> </ul>



# ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

## Priorité 2 - Accès aux droits et lien social

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Plan d'action
		<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser la venue de professionnels de soins péri éducatifs (pédo psy, orthophonistes etc.) notamment pour les familles non véhiculées...</li><li>• Point santé, intervention thématique santé, lien avec les acteurs locaux</li><li>• Espace Santé Jeunes et Point Accueil Écoute jeunes portés par la MLJ</li><li>• Présence de l'ESJ sur le territoire QPV</li><li>• Encourager la présence d'habitants du QPV dans les instances du CLS/M</li></ul>

# ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

## Priorité 3 - Cadre de vie et sécurité publique

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Plan d'action
Améliorer le vivre ensemble et le partage de l'espace public	Améliorer l'aménagement des espaces publics destinés aux familles et aux jeunes (cadre de vie)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des aménagements temporaires,</li> <li>• Multiplier les temps de convivialité dans les espaces publics et favoriser leur appropriation (animations de rue, repas de quartier...)</li> <li>• Coconstruire les aménagements avec les habitants (projets citoyens)</li> <li>• Développer des chantiers jeunes (coconstruits avec les jeunes)</li> <li>• Développer une approche GUSP</li> <li>• Réfléchir à la mise en place d'une régie de quartier, et au renforcement l'insertion par l'activité économique (clauses sociales) en faveur des espaces naturels et publics</li> </ul>
	Animer les espaces publics en concertation avec les habitants	
Valoriser le patrimoine, remettre de la nature en ville et, lutter contre les îlots de chaleur	Proposer des aménagements et une valorisation des espaces naturels en ville (Ronel)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les actions de découverte du milieu naturel et patrimoine locale</li> <li>• Organiser des chantiers jeunes pour valoriser les espaces naturels du territoire</li> </ul>
	Sensibiliser les habitants à la transition écologique et à la gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser à ces enjeux à partir des réalités de la population (Les p'tites récréés, atelier enfants-parents, le CLAS, l'espace des possibles, les animations de rue...)</li> <li>• Coconstruire avec les habitants des actions en faveur de la transition écologique</li> </ul>
Favoriser la sécurité publique et la lutte contre la délinquance.	Lutter contre les facteurs d'insécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le maillage en faveur de la prévention de la délinquance (PM/ gendarmerie)</li> <li>• Agir sur toutes formes de trafics et d'économie souterraine</li> </ul>
	Agir à l'intention des jeunes exposés à la délinquance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au travers du CISPD : Développer des missions de jeunes en service civique, aller à la rencontre des jeunes pour mieux les connaître et coconstruire des activités avec eux.</li> <li>• Mise en place de TIG</li> <li>• Proposition de mission en Service Civique pour des jeunes en situation de rupture</li> <li>• Proposer des espaces de paroles, d'échange et d'entraide entre jeunes</li> </ul>
	Améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des actions de sensibilisation et de prévention au travers du CISPD, de la déléguée aux droits des femmes,</li> <li>• Proposer des actions de réparation (justice restaurative) pour des victimes</li> </ul>



# ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

## Priorité 4 - Emploi et développement économique

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Plan d'action
Renforcer les parcours vers l'emploi et les possibilités de formation	Améliorer la lisibilité de l'offre et s'assurer de la présence de l'offre pertinente sur Clermont-l'Hérault en fonction des besoins	<ul style="list-style-type: none"> <li>Centraliser et mieux communiquer sur les offres de formations et d'emploi disponibles sur le territoire (notamment l'IAE, ateliers et chantiers d'insertion...)</li> <li>Encourager les temps entre les partenaires de la formation, de l'emploi, et du développement économique afin de favoriser l'articulation des acteurs du territoire du Pays CH</li> </ul>
	Renforcer l'appropriation des savoirs de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travailler en amont avec les acteurs du territoire (Collège, Lycée...) pour présenter les attentes des entreprises en termes de savoirs de base.</li> <li>Développer les actions de sensibilisation aux savoirs de base (CRIA, SCIC IFAD...)</li> <li>Développer les actions de formation FLE organisées par France Travail.</li> <li>Développer une plateforme linguistique sur le territoire (CD34 Insertion)</li> <li>Proposer des formations (coconstruites) aux savoirs de base pour tous, sous des formats ludiques, utiliser des pédagogies innovantes (jeux, l'idéation) encourager la créativité et la confiance en soi.</li> <li>Encourager la mobilisation des publics à aller vers ces formations, leur donner du sens au regard d'une insertion sociale / professionnelle</li> </ul>
	Redonner du sens et de l'envie concernant l'emploi et la formation chez les habitants du quartier (Encourager la mobilisation des publics dans une dynamique d'employabilité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une analyse fine des besoins des publics résidant en QPV en termes de niveau scolaire, qualifications, aspirations, compétences ... (MLI sur public 16 / 25 ans)</li> <li>Développer les interventions auprès des publics éloignés de l'emploi en présentant les secteurs qui recrutent et les opportunités d'emploi sur le territoire. Faire venir le public dans les établissements et présenter les activités de l'entreprise comme ce qui se fait dans les ACI (CRi Capdife)</li> <li>Développer les actions de type « Formation tour »</li> <li>Rendre accessible les dispositifs de politique publique de type PACEA / CEJ</li> <li>Accompagner la réinsertion des publics les plus éloignés de l'emploi par des actions de mentorat, parrainage ... (Créer un réseau local parrainage)</li> <li>Proposer des accompagnements de type groupement de Créateurs</li> <li>Développer une présence de l'Espace Initiatives et entrepreneuriat des jeunes en Cœur d'Hérault sur le territoire QPV</li> <li>Encourager le partage d'expériences et de parcours de réussites pour des publics éloignés de l'emploi</li> </ul>

# ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

## Priorité 4 - Emploi et développement économique

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Plan d'action
	Améliorer l'orientation des publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CIO à créer</li> <li>• Créer une « bourse aux stages » : répertorier les entreprises acceptant de prendre des stagiaires pour faciliter l'accès au stage des jeunes</li> <li>• Créer une cartographie du territoire par secteur d'activité en présentant les postes de travail et les opportunités d'emploi.</li> <li>• Mieux valoriser les actions existantes comme les Ateliers et chantiers d'insertion (Cri Capdife). Première marche vers un emploi durable.</li> <li>• Renforcer la formation/information des prescripteurs (CD34- Insertion)</li> <li>• Renforcer la présence des services publics sur le QPV (présence humaine pas uniquement informatique).</li> </ul>
	Lever les freins à l'emploi et à la formation pour des publics éloignés et la possibilité de coconstruire son parcours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'insertion par l'activité économique (EIAE, Chantiers d'insertion, Régie...)</li> <li>• Encourager le développement d'initiatives comme la location sociale de véhicules, le covoiturage, ...</li> <li>• Mettre en place des animateurs Mobilité (MLJ) qui a pour mission d'accompagner individuellement mais aussi de créer des actions collectives sur la thématique de la mobilité (Action spécifique Picholines et rézo Pouces)</li> <li>• Faciliter la garde d'enfants</li> <li>• Améliorer le suivi santé (dont santé mentale, addictions...)</li> </ul>
Favoriser le développement économique et l'entrepreneuriat	Favoriser l'implantation et accompagner les porteurs de projets (osez l'entrepreneuriat)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envisager des démarches d'incubation pour développer la création d'activités répondant aux besoins du QPV</li> <li>• Repérer les initiatives à impact social et écologique et les soutenir (Pitch, speed dating, café des entrepreneurs...)</li> <li>• Proposer des espaces / locaux pour tester des activités à impacts social forts</li> </ul>
	Renforcer les modèles économiques, notamment circulaires, et anticiper la fragilisation des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des accompagnements aux entreprises existantes en termes de RSE, économie circulaire, économie de la fonctionnalité.</li> <li>• Encourager le circuit court sur le territoire.</li> <li>• Valoriser les producteurs / entrepreneurs vertueux (marché responsable, du terroir ...)</li> </ul>
	Réhabiliter les rez-de-chaussée à vocation pour le commerce, l'artisanat, un service, sur le parcours marchand	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des commerces éphémères (multi commerçants) pour tester une activité.</li> <li>• Accompagner les porteurs de projet dans leur développement d'activités dans le QPV</li> </ul>



# ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

## Priorité 4 - Emploi et développement économique

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Plan d'action
	Encourager le dialogue entre les entreprises et habitants et accompagner les évolutions du monde du travail	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer l'offre d'accompagnement médiation par l'emploi pour optimiser l'intégration des salariés dans l'entreprise</li><li>• Inviter les organismes de formation à toutes les actions de promotion de l'emploi et des métiers où des entreprises sont présentes.</li><li>• Diffuser largement les offres de formations sur le territoire et les coconstruire avec les personnes en recherche d'emploi.</li><li>• Accompagner les prises de postes des personnes très éloignées de l'emploi, pour s'assurer de l'acclimatation.</li><li>• Organiser des rencontres entre personnes en recherche d'emploi et entreprises pour renforcer l'adéquation</li><li>• Accompagner les entreprises dans leur mode de fonctionnement pour mieux répondre aux nouvelles aspirations des salariés</li></ul>
	Favoriser l'immersion en entreprises et développer le réseau des entreprises accueillantes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer les actions découvertes des métiers de type « les pieds dans la terre »</li><li>• Encourager les stages en entreprises sur le territoire : stages, PMSMP, apprentissage</li><li>• Déployer la charte entreprises et quartiers</li></ul>

# ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

## Enjeux transversaux

### Enjeux thématiques

Les différents enjeux transversaux ont été intégrés dans les enjeux prioritaires mentionnés précédemment. Pour autant une vigilance sera adoptée lors de la construction des programmations, la réalisation des bilans et des évaluations pour vérifier que ces enjeux donnent bien lieu à des actions spécifiques ou sont pris en compte dans le déploiement des actions de droit commun.

- La santé
- La transition écologique
- La lutte contre les discriminations
- L'égalité entre les femmes et les hommes

### Enjeux méthodologiques

Il est remonté tout au long de la phase d'élaboration du contrat que deux des priorités pour atteindre les objectifs fixés par le CV étaient de :

- Améliorer la lisibilité de l'offre, la vulgariser et favoriser la mise en réseau des professionnels et acteurs impliqués sur les différents enjeux prioritaires
- Multiplier le « aller vers » les publics concernés

Ces deux approches seront donc largement encouragées dans toutes les actions déployées par les signataires et opérateurs du contrat de ville.

# ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

## La déclinaison locale des conventions et plans nationaux

Le contrat de ville Engagements Quartiers 2030 de la ville de Clermont l'Hérault intégrera les conventions nationales déjà signées par l'ANCT (ADEME, ANAH, ANRU, CEREMA, la Caisse des dépôts, l'APEC) ou à venir, ainsi que la déclinaison locale du Pacte des solidarités, en concertation avec les membres du Comité de pilotage.

Si besoin, ces intégrations feront l'objet d'avenants successifs au contrat.

## L'articulation du contrat de ville avec les autres documents de planification et dispositifs des partenaires

### France Travail

La loi du 18 décembre 2023 dite Loi plein emploi a pour seule ambition le plein emploi d'ici 2027.

La loi porte l'ambition d'un accompagnement des personnes en recherche d'emploi plus individualisé, adapté aux besoins de chacun et plus fluide entre les différents acteurs afin de favoriser et accélérer leur retour sur le marché du travail.

Au 1er janvier 2024, Pôle emploi est devenu France Travail. La réforme porte sur 3 leviers essentiels :

- L'inscription à France Travail de toutes les personnes en recherche d'emploi (à compter du 01/01/2025), associé à un diagnostic partagé de leur situation pour bien les accompagner et leur apporter la bonne solution au bon moment
- Travailler sur les « communs » des différents acteurs pour jouer collectif et apporter une réponse adaptée à chaque personne et à chaque entreprise
- Une gouvernance partagée pour mobiliser efficacement les moyens de la politique de l'emploi.

La réforme de France travail s'inscrit donc pleinement dans la démarche de contrat de ville en renforçant le « Aller vers » de ceux qui en ont le plus besoin au sein des QPV et en intensifiant la coopération entre les différents partenaires présents dans la démarche.

# ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

## **Petites villes de demain et ORT**

La Communauté de Communes et la ville de Clermont l'Hérault ont signé avec l'État des conventions « Petites Villes de Demain » et « d'Opération de Revitalisation de Territoire » en 2022 et 2023. Ces conventions posent la stratégie de la reconquête urbaine sur le centre-ville. Ces deux conventions constituent le socle du programme d'action de la priorité 3 sur le cadre de vie.

## **ORT**

L'ORT est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation de centre-ville : modernisation du parc de logements et des locaux commerciaux, lutte contre la vacance et l'habitat indigne, réhabilitation de l'immobilier de loisir et des friches urbaines, valorisation du patrimoine bâti... Le tout dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Elle permet d'intervenir de manière concertée et transversale sur ces différents sujets à travers la mobilisation d'outils juridiques spécifiques et de mesures incitatives ou coercitives, de manière à favoriser la rénovation de l'habitat et du cadre de vie ainsi que le développement des activités sociales et économiques en centre-ville.

Cet outil permettra de lutter contre l'habitat indigne et de remettre sur le marché des logements de qualité et adaptés, en mobilisant des outils incitatifs de soutien technique, administratif et financier aux propriétaires, mais aussi des outils coercitifs pour lutter contre les comportements irresponsables de certains propriétaires, qualifiés de « marchands de sommeil ».

## **La CTG**

La Convention Territoriale Globale (CTG) signée et le Projet éducatif global de territoire signés entre la CAF et la Communauté de communes du Clermontais pour l'ensemble du territoire pour la mise en œuvre des thématiques suivantes : petite enfance, enfance-jeunesse, soutien à la parentalité.

Également : comme mentionné précédemment : l'OPAH RU, le Contrat Bourg Centre, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Plan Local d'Urbanisme, Le Contrat de Relance et de Transition Énergétique signé Écologique, la Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle et le Contrat local de santé signés à l'échelle du Coeur-d'Hérault.



# GOVERNANCE

## Le Comité de Pilotage (COFIL)

Le COFIL du Contrat de Ville de Clermont l'hérault est coprésidé par Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Lodève et par Monsieur le maire de Clermont l'Hérault.

Sont également membres du Comité de Pilotage :

- La présidence de la Région ou son/sa représentant(e)
- La Présidence du Département de l'Hérault ou son/sa représentant(e)
- La Présidence du Pays Cœur d'hérault
- La Présidence de la communauté de communes
- La direction de la CAF ou son/sa représentant(e)
- La Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale, ou son/sa représentant(e)
- La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités (DDETS), ou son/sa représentant(e)
- La direction de la DRAC ou son/sa représentant(e)
- La Direction régionale de l'ARS
- La direction de France Travail ou son/sa représentant(e)
- Les chambres consulaires : CCI, CMA
- Caisse des dépôts et consignation
- Le bailleur social
- BPI France

Les membres se réunissent autant que de besoin et au moins une fois par an.

Le COFIL permet d'arrêter les grandes orientations du contrat de ville et de définir la stratégie nécessaire afin d'atteindre les objectifs fixés.

En outre, il suit l'avancement de la programmation et des priorités annuelles, et l'atteinte des objectifs.

Enfin, il commande et valide l'évaluation du contrat de ville.

Il sera nécessaire d'étudier comment coordonner l'organisation des comités de pilotage entre le programme Petite ville de Demain (PVD), l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), et la politique de la ville.



# GOVERNANCE

## Le COmité TECHnique (COTECH)

Le Comité Technique est la représentation technique du Comité de pilotage. Il est composé :

- Des référents « politique de la ville » des différentes institutions constituant le COPIL
- Des représentants des services de la Commune et de la Communauté de Communes
- Du représentant de la sous-préfecture

Il se réunit autant que de besoin.

Ses rôles :

- Suivre la programmation du Contrat de ville et préparer la programmation annuelle des actions
- Engager les réflexions et questionnements sur l'évolution du quartier prioritaire, comme sur les effets produits par les actions inscrites au programme d'actions
- Recueillir les éléments d'évaluation
- Concevoir les éléments d'aide à la décision
- Assurer une bonne articulation entre les dispositifs existants et les documents stratégiques du territoire
- Co-animer les commissions thématiques du contrat de ville et identifier les acteurs à mobiliser pour y participer.

## Les commissions thématiques

Des commissions thématiques sont mises en place pour chaque enjeu prioritaire identifié dans le cadre du contrat de ville :

- Éducation / Jeunesse
- L'accès aux droits et le lien social
- Cadre de vie et sécurité publique
- Emploi et développement économique

Elles sont constituées en appui du comité technique, pour toute la durée du contrat, afin d'impliquer les acteurs concernés dans la mise en œuvre opérationnelle, le suivi et l'évaluation du contrat de ville.

# GOVERNANCE

Chaque commission thématique contribuera à affiner les éléments de diagnostic présents dans le contrat, de préciser les objectifs prioritaires à atteindre (soumis au comité de pilotage) et de traduire ces priorités en plan d'action, actualisé chaque année, co-construit avec les acteurs du territoire.

Les différents groupes thématiques définiront pour chaque objectif prioritaire un plan d'actions actualisable annuellement et formaliseront les engagements de droit commun permettant d'y répondre.

Au-delà des membres du comité technique, ces groupes de travail associeront les acteurs de droit commun concernés par la thématique. Chaque groupe thématique se réunira au minimum 2 fois par an et autant de fois que nécessaire sur invitation envoyée par l'équipe d'ingénierie qui sera également chargée d'animer les temps de travail.

Un relevé de décision de chaque séance sera réalisé par l'équipe d'ingénierie et transmis par courrier électronique à l'ensemble des membres du Comité de pilotage et du Comité technique.

Il est également nécessaire, autant que possible, de mutualiser ces temps avec d'autres temps organisés dans le cadre de contractualisation, dispositifs ou politiques publiques présentes sur le territoire (PVD, ORT, ...).

Les thématiques transversales seront suivies à travers les 4 commissions thématiques ainsi que dans le comité technique.

## L'ingénierie

Le pilotage pour la collectivité sera assuré, sous la responsabilité du maire, déléguée au premier adjoint, le pilotage pour la collectivité sera assuré, par le Directeur Général des services, assisté sous la conduite de la cheffe de projet politique de la ville.  
, en lien étroit avec la direction du CCAS.

En interne il se coordonne avec les différents chefs de services qui ont la responsabilité des compétences du contrat de ville.  
L'équipe de projet est dirigée par le Directeur Général des Services de la Commune et animée par la cheffe de projet « politique de la ville ».

L'Etat mobilise le représentant de la sous-préfecture et la DDETS, sous l'autorité du Sous-préfet de l'Hérault. La création d'un poste de délégué du préfet est souhaitée par tous les acteurs.

# PARTICIPATION DES HABITANTS

La politique de la ville ne peut être pensée et déployée sans les habitants des territoires prioritaires auxquels elle est destinée. Le principe de co-construction avec les habitants et plus largement les acteurs de proximité sera la condition de réussite du contrat de ville aux différentes étapes de celui-ci.

Ainsi, les démarches permettant aux habitants de contribuer à l'élaboration, au déploiement ou au suivi et à l'évaluation du contrat (réunions publiques, temps de "aller vers", ...) seront largement encouragées au travers du contrat de ville.

# LES FINANCEMENTS DU CONTRAT DE VILLE

Outre leur participation active aux diverses instances de gouvernance et de pilotage du contrat de ville, les partenaires opérationnels et cofinanceurs s'engagent à mobiliser :

- Leur droit commun
- Et quand cela s'avère nécessaire des crédits spécifiques, pour les institutions concernées

## Les crédits spécifiques dans le cadre de l'appel à projets

- Soutien financier : Convention Pluriannuelle d'Objectif multi partenariale à encourager, financement quartiers d'été, Ville Vie Vacances ;
- Soutien aux postes : dispositifs adultes relais.

Rappel préalable : les associations sont des partenaires dans la mise en œuvre de la politique de la ville, au quotidien avec les habitants : connaissance des réalités vécues, mise en œuvre des actions du contrat de ville.

## Les financements de droit commun

Il est prouvé par les analyses nationales que les quartiers prioritaires mobilisent en moyenne moins de droit commun, en proportion par habitant, que les autres territoires. L'ensemble des acteurs s'engagent donc à mobiliser au mieux les financements de droit commun au profit du QPV de Clermont l'Hérault.

A Clermont l'Hérault, la taille du quartier et la situation géographique font que plusieurs actions sont financées par les crédits spécifiques alors qu'elles concernent la totalité du territoire du Lodévois Larzac, voire du Cœur- d'Hérault.

Le tissu associatif sera également impliqué dans des réflexions thématiques partagées à minima lors des temps formalisés d'évaluation du contrat de ville, voire dans le cadre de temps thématiques de réflexion. Il contribue pleinement à alimenter les données quantitatives et qualitatives nécessaires à l'évaluation du contrat de ville.

# ÉVALUATION

## Objectifs de l'évaluation

L'évaluation est une démarche collaborative mise au service de l'action, et qui viendra éclairer le pilotage et contribuer au débat public local.

Les finalités de l'évaluation du contrat de ville de Clermont l'Hérault sont multiples :

- Produire de la connaissance
- Analyser les effets et les impacts des actions menées
- Améliorer la qualité et permettre l'évolution des projets
- Améliorer la visibilité de la programmation
- Mobiliser les acteurs et partenaires, et renforcer les dynamiques partenariales locales.

Elle est en ce sens pleinement intégrée au pilotage du contrat de ville en ce qu'elle est un levier de (re)dynamisation, de mobilisation, d'ajustement et de prospective : qu'a-t-on fait ? A-t-on fait au mieux ? Peut-on mieux faire ?

L'évaluation porte sur deux principaux axes :

- L'analyse des réalisations et des effets du contrat de ville en termes de réduction des inégalités territoriales, compte-tenu de ses objectifs initiaux. En d'autres termes il s'agit du suivi et de l'évaluation des actions et dispositifs prévus au contrat de ville (réalisations, mobilisation du droit commun, cohérence actions-enjeux, impact des actions).
- L'analyse de l'ingénierie et de la gouvernance du contrat de ville, ainsi que des bénéfices en termes de mobilisation des politiques publiques portées par les différents signataires.
- 

Pour alimenter les temps forts de l'évaluation, une collecte régulière des activités réalisées dans le cadre du contrat de ville est formalisée en y impliquant tous les partenaires (production, transmission, analyse de données). L'alimentation régulière de ces indicateurs constituera le socle des temps forts d'évaluation (mi-parcours puis fin de parcours).

# ÉVALUATION

## Les modalités d'évaluation

Les questions évaluatives seront traitées grâce au croisement de trois types de données :

- Des données de porteurs de projets (bilan d'action)
- Des données d'acteurs du droit commun sur la mobilisation du droit commun au bénéfice du QPV
- Des données qualitatives produites par :

> Les porteurs de projets : ils alimenteront la démarche en produisant des données quantitatives (réalisé) et qualitative (impact / effet).

> Les partenaires du contrat de ville : par la transmission de données, par une participation active à un séminaire annuel d'analyse partagée autour de l'état d'avancement du contrat de ville, et du traitement concerté des questions évaluatives.

## La temporalité d'évaluation

- L'évaluation aura lieu 2 fois pendant la durée du contrat à mi-parcours et avant la fin du contrat.
- Des bilans seront réalisés chaque année et présentés en comité de pilotage.
- La récolte de données et le suivi des réalisations et résultats devra donc nécessairement avoir lieu tout au long du contrat.
- Afin de pouvoir réaliser les évaluations mentionnées précédemment il est proposé annuellement d'organiser :

- Un séminaire annuel de concertation / analyse partagée réunissant les partenaires du contrat de ville
- Une transmission annuelle de données de suivi et de contexte
- Un recueil de parole annuel auprès des habitants ou des acteurs locaux pour venir alimenter le séminaire annuel d'analyse partagé
- Une analyse annuelle de la programmation pour venir alimenter le séminaire annuel d'analyse partagé (alimenté par les indicateurs de suivi)
- Des temps renforcés d'analyse partagée à mi-parcours et fin de parcours
- Des recueils de parole approfondis (auprès des habitants, des partenaires, des acteurs locaux) à mi-parcours puis en fin de parcours.

Le pilotage de cette démarche qualitative annuelle est assuré par l'équipe politique de la ville.

**A ce jour, trois questions évaluatives sont pressenties**, qui pourront évoluer selon le contexte et les échanges partenariaux :

1. En quoi le contrat de ville permet-il de favoriser la mixité ?
2. En quoi le contrat de ville participe-t-il à l'amélioration de la situation économique du quartier ?
3. En quoi le contrat de ville constitue-t-il un levier de coopération renforcée pour la mobilisation des acteurs locaux et l'articulation des dispositifs en faveur du quartier ?

# OBSERVATION

Pour assurer une mesure d'impact du contrat de ville, celui-ci prendra appui sur une gestion innovante des données produites par les partenaires du contrat de ville. L'objectif est de rendre accessibles et actionnables des données au niveau local pour permettre aux acteurs de la politique de la ville :

- De mieux connaître,
- De mieux suivre
- D'objectiver la situation du quartier prioritaire qui nécessite des adaptations des politiques engagées.

Les données concernées sont toutes celles qui peuvent permettre de mieux connaître la réalité de la vie quotidienne dans le quartier prioritaire. Les données concernées sont de trois types :

1. Les données produites par les administrations publiques, nationales et locales, au titre des politiques déployées dans le quartier. Ces données ont vocation à être rendues accessibles au titre de l'open data (à l'exclusion des données protégées et tout particulièrement des données personnelles des habitants).
2. Les données produites par des entreprises intervenant dans le quartier prioritaire, dans le cadre de concessions ou de délégations de service public (transports, éclairage, gestion des déchets...)
3. Les données produites par des acteurs privés du territoire (mutuelles, associations sportives ou culturelles, entreprises d'intérim, banques, commerces...), partenaires du contrat de ville, présentant un caractère d'intérêt général. Ces données peuvent utilement être mobilisées pour parfaire la connaissance de la réalité de la vie des quartiers et des besoins des habitants.

La production et la mise à disposition des données publiques à l'échelle du quartier seront réalisées dès le démarrage du contrat en lieu et place des études ponctuelles existantes.

Ces données concerneront :

1. Les actions du contrat
2. La mise en œuvre de toutes les politiques publiques au bénéfice du quartier prioritaire
3. La statistique publique.

... en lien avec plusieurs objectifs majeurs :

- Garantir un accès aux données utiles à la bonne mise en œuvre locale de la politique de la ville,
- Évaluer et documenter la démarche.

En garantissant

- Un contrôle public de ces données,
- Une protection des données des habitants,
- Une transparence.



# LES SIGNATAIRES



Gérard BESSIERE



Maire de  
Clermont-l'Hérault




François-Xavier LAUCH

Kléber MESQUIDA



Président du Conseil  
Départemental de  
l'Hérault

Carole DELGA



Ancienne Ministre,  
Présidente de la Région  
Occitanie/ Pyrénées  
Méditerranée

Jean-François SOTO



Président du Pays  
Cœur d'Hérault

Thierry MATHIEU



Directeur de la CAF de  
l'Hérault




Claude REVEL



Président de la Communauté  
de communes du Clermontois

Emilie VIDAL



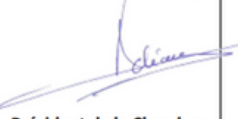
Directrice Régionale  
Occitanie Est

Jean-Jacques HALADJIAN



Directeur Territorial  
Hérault de la Banque  
des Territoires

André DELJARRY



Président de la Chambre  
du commerce et de  
l'industrie de l'Hérault

Christian POUJOL



Président de la Chambre  
des métiers et de  
l'artisanat de l'Hérault

M. DUPONT



Directeur Général  
de Hérault  
Logement

# ANNEXES



**quartiers2030**  
Clermont l'Hérault quartier  
Centre-ville

# ANNEXE 1

LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES  
AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE

# ANNEXE 1 : SOMMAIRE

- Engagement de la Région Occitanie
- Engagement Pays Cœur d'Hérault
- Engagement Communauté de Communes du Clermontois
- Engagement du Département de l'Hérault
- Engagement de la CAF
- Engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des territoires
- Engagement Éducation nationale
- Engagement CCI
- Engagement CMA
- Engagement DRAC
- Engagement BPI
- Engagement du bailleur social Hérault Logement
- France travail
- Engagement des partenaires en matière de production et de transmission de données DATA
- Diagnostic par le cabinet Compas



# ENGAGEMENTS DE LA RÉGION OCCITANIE

La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville. Le contrat de ville constitue à ce titre le cadre de référence de l'action régionale pour les quartiers.

Déjà signataire de la précédente génération de contrats de ville, la Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.

L'action régionale pour ces quartiers répond aux enjeux de justice sociale et territoriale dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Elle prend également en compte la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Elle renforce la priorité donnée aux quartiers dans l'ensemble des politiques régionales en articulation avec le Pacte Vert lancé en novembre 2020 pour répondre à l'urgence climatique et le Plan Habitat Durable adopté lors de l'AP du 14 décembre 2023 dans une démarche volontaire de construction d'un territoire plus inclusif et plus solidaire en permettant à tout un chacun, en milieu rural et en milieu urbain, quel que soit son degré d'autonomie, quel que soit son âge, quel que soit son genre, quelle que soit son origine, de se projeter dans une vie où l'égalité des chances est une réalité.

La Région agit d'abord et avant tout dans le cadre des compétences et politiques régionales.



# ENGAGEMENTS DE LA RÉGION OCCITANIE

## AGIR POUR L'ÉDUCATION ET L'ORIENTATION DES JEUNES

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesses 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, élèves des Ecoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivi.e.s en Missions Locales, apprenti.e.s, jeunes demandeurs d'emplois ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs... :

L'action ciblée sur les quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers afin de faciliter le choix et la mise en œuvre des projets professionnels de chacun.

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesses régional 2023-2028 et en lien avec le service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la présence régionale est renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :

> La mobilisation des Maisons de l'Orientation (dont l'une des trois est implantée au cœur d'un QPV toulousain) et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation. Ces Maisons de l'Orientation Mobile se déplacent prioritairement dans les QPV de la région Occitanie,

- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages,
- L'accompagnement spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « Et pourquoi Pas ? » : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur,
- La participation active aux Cités Educatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),
- Les informations spécifiques sur le Revenu Ecologique Jeunes qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise.

# ENGAGEMENTS DE LA RÉGION OCCITANIE

## FAVORISER L'ACCÈS A LA FORMATION ET A L'EMPLOI

La Région accompagne le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers « engagement 2030 », en application de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique (SRESTE) 2022-2028. En tant que pilote de cette politique qui est une priorité, la Région est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la création, la reprise et la transmission d'entreprises sur l'ensemble du territoire. Avec un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle agit pour lever les freins et proposer une offre combinant accompagnement tout au long du parcours de création ou de reprise et financement.

La Région mobilise également les dispositifs de formation du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée, en lien avec le Service public Régional de l'Orientation (SPRO) pour :

- La formation des publics à travers le Plan Régional de Formation 23/26 :
  - > Les dispositifs pré-qualifiants : les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio - Lutte contre l'illettrisme et le dispositif Projet Pro,
  - > L'offre qualifiante : deux programmes de formations sont mobilisés pour assurer la professionnalisation des demandeurs d'emploi dans l'objectif de l'accès à l'emploi : Compétence + et parcours Qualifiant. En outre, l'offre de formation des 23 Ecoles Régionales du Numérique qui maillent le territoire d'Occitanie s'adresse particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.
- L'offre de services dédiés :
  - > L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIA),
  - > La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
  - > Mon Parcours Formation Métiers : un métier près de chez moi et qui me plaît !<sup>[1]</sup>,
  - > Innov'emploi expérimentation : accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

[1] <https://www.laregion.fr/pfm>

# ENGAGEMENTS DE LA RÉGION OCCITANIE

De plus, la Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l'offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.

Par ailleurs, la Région est fortement mobilisée sur des opérations structurantes de relocalisation et réhabilitation d'organismes de formation en santé dans les quartiers prioritaires.

Enfin, la Région agit au plus près des territoires et des quartiers via :

- Des opérations dans le cadre du Pacte Régional pour l'Embauche, l'organisation de Salons TAF et ID Métiers,
- La participation de la Région aux Pactes Plein Emploi (services territorialisés de la Direction Entreprises, Emplois, Partenariats économique au sein des Maisons de Ma Région),
- L'action des Maisons de l'Orientation et des Maisons de l'Orientation Mobile qui s'adressent également à un public adulte demandeur d'emploi ou salarié.

## MIEUX VIVRE ENSEMBLE

La Région intervient également dans le cadre de ses politiques volontaristes contribuant au lien social, culturel et sportif dans les territoires avec une attention particulière pour l'égalité des droits et des chances, au travers :

- Des aides apportées aux acteurs et associations culturels et sportifs de proximité : aide aux festivals, diffusion culturelle de proximité, langue et culture régionale, acquisition de petits matériels via le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous », dispositif « Club, Occitanie, Ambassadeur Sport »
- De l'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire,
- De dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Égalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers Départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Égalité, Génération santé, Santé mentale et Bien-être,
- Du soutien à l'éducation, à l'environnement et au développement durable, ...

En complément de ces interventions de droit commun, la Région mobilise un dispositif de soutien spécifique au tissu associatif de ces quartiers[1], essentiel à la vie citoyenne et au lien social, avec une attention particulière aux initiatives permettant de renforcer la médiation dans ces quartiers auprès des publics jeunes et des apprenants.

Afin d'accompagner les acteurs des quartiers populaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

[1] Toutes les informations sur les aides de la Région aux associations sont sur le portail dédié :

<https://www.laregion.fr/-Des-solutions-pour-vos-projets->





# ENGAGEMENTS DE LA RÉGION OCCITANIE

## AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

La Région intervient dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels annuels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers[1] : dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches, ...

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.

Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement, à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

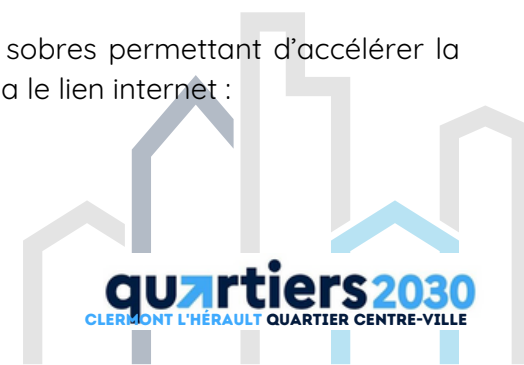
En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement :

- Pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale (hors métropoles et communes de plus de 5000 habitants),
- En faveur de la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU. Les engagements prévisionnels en investissement pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont en effet confirmés mais peuvent le cas échéant être révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Alors que les habitants des quartiers populaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositifs « désimperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

[1] L'ensemble des aides que la Région peut apporter sur les territoires pour accompagner des projets plus vertueux, sobres permettant d'accélérer la transition écologique et sociale est regroupée dans un guide régional des dispositifs en faveur des territoires disponible via le lien internet :

<https://www.laregion.fr/La-Region-aux-cotes-des-territoires>



# ENGAGEMENTS DE LA RÉGION OCCITANIE

## DÉVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITÉ

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé liO le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire et les mobilités douces et actives.

La Région considère que les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle incitera/encouragera les autres Autorités Organisatrices (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, ...) à en faire de même.

D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage à bord des trains et des cars via le dispositif « +=0 ».

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales (LOM), la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura deux vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.



# ENGAGEMENTS DE LA RÉGION OCCITANIE

## **MOBILISER LES FONDS EUROPEENS**

En tant qu'autorité de gestion, la Région Occitanie sera attentive à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers populaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027, sous réserve des règles spécifiques d'éligibilité et du respect de la maquette financière.

Le programme opérationnel FEDER/FSE+ vise à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux autour de 5 priorités dont la relance économique, l'urgence climatique, la formation et l'emploi...

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs etc...) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sports, piscine, etc...).

Les autres priorités peuvent être également mobilisées comme par exemple les mobilités douces : l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées, les équipements et services favorisant le développement des modes de transports actifs dans les gares et haltes du réseau de transport public régional (stationnement vélo, bornes de service...).

Par ailleurs, le Fonds Social Européen intervient directement en soutien des actions de formation, d'inclusion et en faveur de l'emploi.



# ENGAGEMENTS DU PAYS COEUR D'HERAULT

Le PAYS Cœur d'Hérault réaffirme son soutien aux territoires en politique de la ville. Déjà partenaire du Contrat de Ville de Lodève, le PAYS Cœur d'Hérault a fortement contribué à l'élaboration du dossier d'engagement 2030 pour Clermont l'Hérault en collaborant à la synergie entre zones rurales et urbaines. Le PAYS Cœur d'Hérault signataire s'engage à participer aux travaux en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, établissements publics, associations...) afin de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de ce Contrat de Ville. En signant le Contrat de Ville de Clermont l'Hérault, le PAYS Cœur d'Hérault s'engage à accompagner la mobilisation des dispositifs pouvant accompagner le bon déroulement du Contrat de Ville ainsi que son évaluation afin de contribuer significativement à la création de territoires plus résilients, inclusifs et dynamiques.

Pour la mise en œuvre, le PAYS Cœur d'Hérault mobilise son équipe technique spécifique dans le cadre des compétences et politiques du Pays autour de sa charte de territoire. La charte de Territoire du PAYS intègre pleinement la démarche du Contrat de Ville et vise à renforcer la cohérence des actions entre les zones urbaines et rurales pour un développement plus équilibré (développement économique, inclusion, cadre de vie, transition...) au profit des habitants et acteurs du quartier politique de la ville.

Par ailleurs, le PAYS Cœur d'Hérault apporte une contribution dans la dynamique du Contrat de Ville de Clermont l'Hérault, dans les politiques d'accompagnement spécifiques suivantes :

**1.** La Convention en faveur de la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC) est un dispositif d'intervention territoriale piloté à l'échelle PAYS, visant à coconstruire une politique commune autour de l'EAC pour tous, à tous les âges et tout au long de la vie, pour tous les habitants du PAYS Cœur d'Hérault. Afin de répondre aux orientations nationales de généralisation de l'EAC, une priorité est accordée aux enfants et aux jeunes âgés de 3 à 18 ans, dans et hors le temps scolaire ainsi que sur les temps d'insertion, de remobilisation, d'apprentissage, les temps libre et de loisir.



# ENGAGEMENTS DU PAYS COEUR D'HERAULT

Elle s'appuie sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle que sont :

- La pratique artistique avec un professionnel ;
- La rencontre avec les œuvres ;
- La fréquentation des lieux culturels.

La CGEAC 2020-2023 étant échue, une nouvelle convention 2024-2027 est en cours de rédaction. Comme la précédente qui était articulée aux autres contrats existants dans le champ éducatif et culturel, notamment avec le Contrat de Ville de Lodève, la mise en cohérence de la future convention pourra s'orienter autour des enjeux du Contrat de Ville de Clermont l'Hérault tels que :

- Favoriser la mise en place de projets artistiques impliquant le public du quartier prioritaire,
- Favoriser l'accès aux productions culturelles par des actions de médiation et le soutien aux acteurs œuvrant dans la médiation culturelle (associations, écoles, artistes... du quartier prioritaire),
- Favoriser les actions culturelles en direction de la jeunesse,
- Intégrer les actions culturelles et artistiques dans la lutte contre l'illettrisme,
- Favoriser l'accès aux "média" et aux outils numériques dans une démarche d'appropriation critique et citoyenne,
- Développer et renforcer les activités culturelles scolaires et périscolaires dans le quartier prioritaire et élaborer des parcours artistiques, patrimoniaux et culturels liant école et familles, sur tous les temps scolaires et hors scolaires.

**2.** Afin de répondre aux 7 Défis de son Projet de Territoire, le PAYS Cœur d'Hérault va se doter d'un observatoire territorial afin d'accompagner la mise en œuvre du SCOT, des différents schémas Santé, Mobilité, Alimentation, Forêt, Tourisme ; Climat, Transition, Culture.... Et ainsi mieux accompagner les communes, intercommunalités, acteurs locaux dans le développement territorial. Les observations territoriales sont aujourd'hui indispensables pour les acteurs du public elles permettent de comprendre des phénomènes grâce à de nombreux indicateurs, suivre la mise en place de projets et sert à prévoir les politiques de demain, en lien avec des besoins spécifiques, comme l'évolution démographique et ses conséquences (personnes âgées et structures d'accueil, petite enfance, ...), l'emploi, l'affectation des finances publiques, l'aide au développement économique, ... L'observatoire s'articulera avec l'ensemble des contrats existants et en cohérence avec les enjeux du Contrat de Ville de Clermont l'Hérault. Une convention spécifique pourra être établie afin de définir les modalités de ce partenariat sur la transmission de données.

# ENGAGEMENTS DU PAYS COEUR D'HERAULT

3. Pour bénéficier d'une aide LEADER, les projets devront s'inscrire dans l'un des 4 objectifs stratégiques LEADER 23-27, respecter les règles d'éligibilité spécifiques, et être sélectionnés par le Comité de programmation, dans la limite de la maquette financière disponible. Les dossiers du Contrat de Ville de Clermont l'Hérault pourront intégrer pleinement la stratégie Leader 23-27. Pour cela, le Comité s'appuiera pour prendre sa décision sur une grille de sélection.

La stratégie Leader 23-27 s'organise autour de 4 grands objectifs stratégiques :

• **Objectif stratégique 1 : Agir pour une économie locale inscrite dans la bifurcation écologique, sociale et solidaire et pour une résilience agricole et forestière**

Pour inciter à vivre et travailler durablement en Pays Cœur d'Hérault, le développement économique et agricole du territoire doit s'orienter vers de nouvelles priorités avec l'objectif stratégique suivant : agir pour une économie locale inscrite dans la bifurcation écologique, sociale et solidaire et pour une résilience alimentaire, agricole et forestière. Ce premier objectif contribue directement à la réalisation du Défi 3 : S'engager pour une économie écoresponsable et solidaire et du Défi 4 : Agir pour une agriculture & une alimentation de qualité accessible à tous du projet de territoire du PAYS Cœur d'Hérault. • Objectif stratégique 2 : Soutenir le bien-être territorial en Cœur d'Hérault Cet objectif stratégique propose une politique de bien-être global soutenant le tissu d'acteurs locaux intervenant sur l'ensemble des déterminants du bien-être (liens sociaux, culture, activité physique, cadre de vie, emploi...) et favorisant la participation des citoyens acteurs à la vie locale et à l'action des services publics. Les projets les plus innovants et en capacité d'apporter au plus grand nombre seront privilégiés. Ce deuxième objectif contribue directement à la réalisation du Défi 2 : Faire du bien-être de tous un enjeu territorial du Projet de territoire du PAYS Cœur d'Hérault.

**Objectif stratégique 2 : Soutenir le bien-être territorial en Cœur d'Hérault**

Cet objectif stratégique propose une politique de bien-être global soutenant le tissu d'acteurs locaux intervenant sur l'ensemble des déterminants du bien-être (liens sociaux, culture, activité physique, cadre de vie, emploi...) et favorisant la participation des citoyens acteurs à la vie locale et à l'action des services publics. Les projets les plus innovants et en capacité d'apporter au plus grand nombre seront privilégiés. Ce deuxième objectif contribue directement à la réalisation du Défi 2 : Faire du bien-être de tous un enjeu territorial du Projet de territoire du PAYS Cœur d'Hérault.



# ENGAGEMENTS DU PAYS COEUR D'HERAULT

## **Objectif stratégique 3 : S'engager pour une accueil responsable**

Le territoire doit donc répondre à des enjeux d'accueil durable, en impliquant les habitants et les socio-professionnels au cœur de la stratégie, pour diffuser les flux touristiques dans le temps et l'espace (offre touristique « 4 saisons », maillage des sites phares et des sites secondaires). La transition vers un tourisme raisonné et la garantie d'un territoire préservé, doivent guider les actions. L'accueil durable se traduit également par l'éducation à la culture et au patrimoine, en valorisant les ressources culturelles et patrimoniales, pour une meilleure appropriation par les jeunes et les habitants. Des actions structurantes, durables et diffuses sur l'ensemble du territoire permettront de répondre à ces enjeux de qualité de vie sur le Cœur d'Hérault. Ce troisième objectif contribue directement à la réalisation du Défi 1 : S'engager dans une accueil et une rencontre responsable et du Défi 7 : Penser le Cœur d'Hérault comme un territoire à haute valeur culturelle et patrimoniale du Projet de territoire du PAYS Cœur d'Hérault.

- **Objectif stratégique 4 : Accompagner la bifurcation écologique dans l'habitat, les services et l'aménagement du territoire**

L'actualisation de la Charte de Pays à l'horizon 2030 comprend cet axe « Prendre la bifurcation écologique et énergétique ». Il s'agit d'engager le territoire dans un virage écologique et énergétique qui permet de relever réellement les défis de ce moment et pour les générations futures. L'urgence climatique et écologique doit être saisie résolument pour que le Cœur d'Hérault devienne un territoire exemplaire en matière de sobriété et d'excellence environnementale.

Ce quatrième objectif contribue directement à la réalisation du Défi 5 : Prendre la bifurcation écologique et énergétique et du Défi 6 : Aménager un territoire à taille humaine du Projet de territoire du PAYS Cœur d'Hérault.

4. « Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil d'animation territoriale des politiques publiques en matière de santé globale. Il traduit l'articulation entre les politiques régionales de santé et l'action des collectivités territoriales à l'échelle locale. Le lien entre le CLS et le contrat de ville tient à la rencontre d'un objectif commun qui est la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et plus spécifiquement l'accès aux dispositifs de prévention et à l'offre de soins. Par ailleurs, le CLS se dote d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) qui jouera un rôle déterminant en matière de participation citoyenne, à travers une approche locale en matière de prévention et de parcours de soin en santé mentale.



# ENGAGEMENTS DU PAYS COEUR D'HERAULT

L'intégration du CLS/M dans le contrat de ville se traduira par :

- La participation du contrat de ville aux instances de gouvernance du CLS et réciproquement,
- Le partage de données de diagnostic par le CLS,
- L'élaboration, la mise en œuvre ou encore l'appui technique pour des actions sur le quartier prioritaire de la ville, telles que l'organisation de journées des femmes en partenariat avec la CPAM, ou l'animation d'événements portant sur la santé mentale en lien avec le CLSM.
- L'accompagnement de la Commune sur des projets en lien avec la santé environnementale, sur le périmètre du quartier prioritaire de la ville (animation de groupe, balade sensible, retour d'expériences et témoignages, etc.). »

Avec cette feuille de route, le PAYS Cœur d'Hérault souhaite confirmer son implication pour le quartier de Clermont l'Hérault et ses habitants, en cohérence avec la nouvelle génération de Contrats de ville « Quartiers Engagements 2030 ».





# ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

Le Département de l'Hérault confirme son engagement dans les champs d'action des contrats « quartiers engagements 2030 » par la mobilisation de ses crédits de droit commun et de ses politiques volontaristes pour accompagner les projets s'inscrivant dans ses compétences et priorités.

Les dispositifs mis en œuvre visent à organiser le maillage territorial afin de garantir l'accessibilité aux droits et aux services pour tous. Au travers du déploiement de ses politiques publiques et par son rôle de chef de file de l'action sociale, le Département s'inscrit pleinement dans la dynamique de prévention des inégalités sociales et de lutte contre la pauvreté qui croise les enjeux de la politique de la ville.

## **Le Département, garant des solidarités territoriales**

Au titre de cette compétence, le Département affirme sa volonté de contribuer à la cohésion et au développement équilibré des territoires en apportant un soutien adapté à chaque collectivité dans un contexte de transitions écologiques, numériques et citoyennes.

## **Le Département, chef de file de l'action sociale et de l'insertion**

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) du 13 août 2015 a réaffirmé le rôle du Département en tant que chef de file de l'action sociale et du développement social. En tant que garant de la cohérence de cette politique publique, le rôle du Département est de rechercher, avec ses partenaires, le bon niveau de coordination et de complémentarité pour une action sociale plus efficace, plus réactive et plus inclusive. Dans un contexte d'accroissement des besoins sociaux, l'objectif commun est l'optimisation des ressources et des moyens. Ainsi, le Département, par son rôle en faveur des solidarités territoriales et sa position de chef de file de l'action sociale et de l'insertion, contribue aux enjeux de la politique de la ville déclinés selon les 4 axes prioritaires qui suivent.

### **1/ L'emploi, l'insertion et l'entrepreneuriat :**

Dans le cadre de sa compétence obligatoire, le Département via son pôle des politiques d'insertion (PPI) participe à l'élaboration des politiques publiques et leurs mises en œuvre dans les domaines relatifs à l'insertion et à l'Economie Sociale et Solidaire, en y impliquant les allocataires du RSA dans leur construction, par l'intermédiaire des comités participatifs RSA. Deux documents stratégiques ont été renouvelés par l'assemblée départementale en 2022 :

- Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) qui définit la feuille de route des politiques d'insertion du Département
- Le Pacte Territorial pour l'insertion (PTI) qui formalise un accord de partenariat entre le Département de l'Hérault et les institutions et collectivités concernées par l'insertion des personnes en situation d'exclusion, pour coordonner et mettre en cohérence les dispositifs d'insertion de chacun et définir un cadre commun d'intervention.

# ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

Le Département a fait évoluer son offre d'insertion qui repose essentiellement sur la notion de « prise en charge globale » des personnes. Il adapte son intervention aux plus près des besoins des populations et des territoires avec la mise en œuvre de dispositifs pour retrouver le chemin de l'emploi, notamment dans le cadre de l'Accompagnement Intégré. La nouvelle politique santé au sein du PPI tient compte des changements dans la typologie des publics ces dernières années pour favoriser le retour à une activité : précarité accrue, mobilité difficile, problèmes de santé...

Pour soutenir les initiatives qui s'inscrivent dans des dynamiques territoriales génératrices d'emplois, le Département se mobilise sur l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (3 projets de territoire en cours). Il s'agit d'un des 13 engagements de mandature du Président. De plus, le Département accentue son action dans le développement durable en mettant en œuvre son nouveau Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) et fait de sa commande publique un levier d'insertion socio professionnelle et de développement économique local à travers les clauses sociales d'insertion et les marchés réservés aux publics éloignés de l'emploi.

## 2/ L'éducation et la jeunesse

### **Au titre des missions de la Protection maternelle et infantile (PMI) et de l'Aide sociale à l'enfance, le Département s'engage fortement dans l'éducation et le soutien à la parentalité**

Les services de PMI organisent sur les territoires des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans, ainsi que des activités de planification familiale (centres de santé sexuelle) et d'éducation familiale. Ils jouent également un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants : instruction des demandes d'agrément des assistantes maternelles, réalisation d'actions de formation, surveillance et contrôle des assistantes maternelles ainsi que des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Enfin, l'axe préventif est fortement investi : soutien aux lieux d'accueil enfants parents (LAEP), actions de prévention précoce aux domiciles des familles (appui parental, accompagnement par des techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF)). Les professionnels de la PMI sont également engagés dans prise en charge des mineurs en danger.

Les services sociaux du Département, au titre de la mission aide sociale à l'enfance, assurent une intervention de proximité auprès des enfants et des parents par le repérage et l'accompagnement socioéducatif des situations familiales fragiles. Le Département finance des mesures d'accompagnement éducatif renforcé au domicile parental. Il veille à la protection des mineurs en danger en proposant des lieux d'accueil collectif ou familiaux pour les enfants à protéger.

# ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

Le Département finance des mesures d'accompagnement éducatif renforcé au domicile parental. Il veille à la protection des mineurs en danger en proposant des lieux d'accueil collectif ou familiaux pour les enfants à protéger. Le Département s'implique dans les instances techniques des programmes de réussite éducative (PRE) : les services sociaux territorialisés coopèrent étroitement avec les équipes des PRE dans l'intérêt des enfants et au plus près des familles. Il s'engage fortement dans le champ de la prévention et du soutien à la parentalité par le financement d'actions mises en œuvre par le secteur associatif et les acteurs locaux (lieux d'écoute et de parole parents-enfants, actions collectives visant à soutenir les compétences parentales).

Le schéma Enfance et Famille adopté pour la période 2024-2028 définit les orientations fondamentales :

- La prévention de la dégradation des situations familiales, en matière d'éducation, de santé, de conditions de vie,
- La protection des mineurs, confiés ou suivis au domicile des parents, - l'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs. Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (SNPPE), le Département renforce son action afin de prévenir les sorties sèches (sans projet d'insertion) des jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance.

Véritable outil de lutte contre les inégalités, ce schéma engage les acteurs à investir le plus précocement possible le champ de la prévention et à veiller à la cohérence et la lisibilité des parcours des enfants, y compris en matière de santé.

## **La politique jeunesse du Département : une politique volontariste en direction des jeunes âgés de 11 à 25 ans**

le Département mobilise de nombreux dispositifs en faveur des jeunes afin de :

- Soutenir l'engagement, les initiatives et la citoyenneté : accueil et coordination des services civiques, aide aux projets citoyens (CAP Jeunes), encadrement des travaux d'étudiants, d'apprentis, de stagiaires, de volontaires.

Faciliter leur prise d'autonomie et leur insertion sociale et professionnelle : mesures d'aide financière à l'installation, au permis de conduire, aux brevets non professionnels, aides individuelles et collectives du Fonds d'aide aux jeunes (FDAJ) pour les jeunes en situation de précarité, programmes de découverte des métiers de la collectivité et des partenaires.



# ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

Le Département soutient également les territoires et les acteurs locaux mobilisés sur les politiques jeunesse :

- Structuration d'un réseau départemental « Jeun' Hérault » fédérant les acteurs associatifs et institutionnels.
- Engagement au côté des associations, collectivités partenaires et organismes éducatifs par un soutien financier aux initiatives.

Sur le champ de l'éducation, le Département met en œuvre une politique ambitieuse en direction des collégiens, en lien avec les acteurs et partenaires de premier plan. Celle-ci s'inscrit dans le prolongement de l'action de l'Education nationale pour soutenir les programmes pédagogiques (actions éducatives territorialisées) et améliorer les conditions d'accueil des élèves : restauration scolaire de qualité, aménagement des bâtiments, rénovation du patrimoine, consommation d'énergie et politique d'équipement harmonisée.

## 3/ L'accès aux droits fondamentaux et le lien social

### L'action sociale du Département

La politique départementale promeut le changement, la cohésion et le développement social par une approche individuelle et collective. Elle participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.

Le Département met en œuvre des dispositifs d'accompagnement des personnes et des familles grâce au maillage des 6 maisons départementales des solidarités (MDS) qui déploient 36 services territoriaux des solidarités (STS) afin d'accueillir et accompagner les publics en proximité. Le Département soutient également l'action des partenaires qui œuvrent aux côtés des services pour accompagner les publics dans l'accès aux droits et la lutte contre la fracture numérique, la solidarité alimentaire, la redynamisation sociale et la citoyenneté.

Le Département a structuré sur les territoires les réseaux de premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP) favorisant l'interconnaissance et les synergies entre tous les acteurs accueillant le public afin de faciliter les parcours d'accès aux droits, partager l'analyse de besoins sociaux et coconstruire des réponses adaptées aux réalités des bassins de vie.

Dans le cadre de l'élaboration de son schéma départemental d'action sociale 2023-2028, le Département prend le cap des mutations du contexte social et environnemental ; les trois formes de transitions à l'œuvre, environnementale, numérique et citoyenne, ont été au cœur de l'élaboration des orientations de ce schéma.

Le Département conduit une politique sociale en faveur de l'accès et du maintien dans le logement à travers différents dispositifs : le Fonds solidarité logement, la prévention des expulsions locatives, le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), auquel tous les partenaires concernés sont invités à contribuer.

# ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

Le Département conduit une politique sociale en faveur de l'accès et du maintien dans le logement à travers différents dispositifs : le Fonds solidarité logement, la prévention des expulsions locatives, le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), auquel tous les partenaires concernés sont invités à contribuer.

Le Département accentue son action dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique, en développant à partir de 2024 un service local d'information sur la maîtrise de l'énergie (SLIME) à destination des locataires et des propriétaires occupants en situation de précarité énergétique. L'objectif est d'intensifier le repérage, l'orientation et l'accompagnement des ménages confrontés à ces difficultés.

## **La politique en faveur de l'autonomie**

La Maison départementale de l'autonomie (MDA) porte l'ensemble des missions en direction des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées. Afin de renforcer la proximité de ses actions, la MDA déploie 3 services départementaux de l'autonomie (SDA) sur le territoire.

Le schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 est le reflet des enjeux actuels et s'adapte au contexte d'évolution de la prise en charge et de la couverture de la perte d'autonomie :

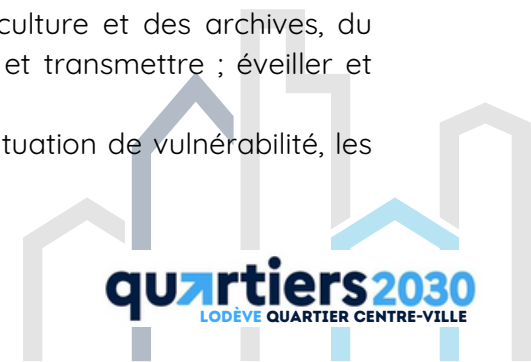
- L'accent mis sur le maintien à domicile pour anticiper et accompagner la perte d'autonomie,
- Le renforcement d'une offre spécifique à destination des personnes atteintes de troubles psychiques ou de celles en situation de handicap vieillissantes,
- Un soutien en faveur des aidants et des solutions de répit,
- Une communication fluidifiée avec les partenaires et en direction des usagers.

## **Une politique culturelle et sportive visant à renforcer le lien social**

### La politique culturelle

La politique culturelle départementale 2023-2028 se décline dans les schémas de la lecture publique, de la culture et des archives, du patrimoine, de l'enseignement et des pratiques musicales, pour répondre à des enjeux communs : conserver et transmettre ; éveiller et émanciper ; soutenir et coconstruire.

Elle promeut une démarche de co-construction de projets culturels et artistiques en lien avec les citoyens en situation de vulnérabilité, les acteurs culturels et les territoires dans une dynamique partenariale du « Faire avec ».



# ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

Il s'agit d'inscrire la création et la culture au cœur des enjeux de la vie citoyenne. Les axes forts de ce schéma se déclinent autour de la nécessité de faire converger :

- L'accès du plus grand nombre à la culture et à la création,
- La construction de parcours et de pratiques par l'Éducation Artistique et Culturelle,

La solidarité avec les créateurs professionnels et émergents, les territoires et les lieux de fabrique en favorisant la permanence artistique.

## La politique sportive

Le Département s'engage au titre des politiques sportives, composantes essentielles du bien-être, de la santé, et des cohésions sociales et territoriales. Sa politique sportive et solidaire s'appuie sur la diversité et la qualité partenariale entretenue avec les acteurs institutionnels et associatifs locaux.

Elle s'organise autour de trois grandes orientations :

1. Pour un sport encadré, accessible pour tous,
2. Pour un sport au service des solidarités territoriales et du développement local,
3. Pour un sport concerté et intégré.

Depuis plus de quarante ans, le Département s'est doté d'un outil d'animation de cette politique sportive, Hérault Sport, mobilisé au service des territoires et des quartiers prioritaires.

## 4 : Cadre de vie, sécurité et tranquillité publique

### **Une politique de l'habitat au service des quartiers**

Le Département de l'Hérault prend une part active dans la rénovation urbaine des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Depuis de nombreuses années la direction de l'habitat et de l'aménagement (DHA) suit les conventions PNRU puis NPNRU (programme et nouveau programme national de rénovation urbaine) de plusieurs agglomérations : Montpellier Méditerranée Métropole, Sète Agglopôle, Lunel, Bédarieux.

D'autre part, le Département a signé des conventions de relogement qui ont pour but de reloger les locataires des immeubles d'habitation lorsqu'ils sont démolis ou lors des travaux importants de rénovation.



# ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

Enfin le Département finance l'office public d'habitat à loyers modérés Hérault Logement qui intervient en tant que bailleurs sur ces quartiers.

## **L'accompagnement des territoires aux transitions numériques**

Le Département a engagé une démarche d'aménagement numérique par le déploiement d'infrastructures telles que la fibre optique sur les secteurs dépourvus. Sur la base des besoins des territoires et des usagers, il a également élaboré une stratégie partenariale de développement des usages et services numériques. Afin de pérenniser les réseaux de médiation mis en œuvre lors du déploiement des Pass et conseillers numériques, de nouvelles solutions seront proposées pour poursuivre l'accompagnement vers l'inclusion numérique des personnes en difficulté, estimées à 200 000 sur notre département.

## **La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et intra familiales**

Le Département porte une politique volontariste pour la lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales à plusieurs niveaux :

- L'éducation et le développement de la culture de l'égalité et du respect, notamment au travers des centres de santé sexuelle,
- L'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences et de leurs enfants au quotidien par les travailleurs médico-sociaux des services territoriaux des solidarités,
- Les postes d'intervenantes sociales en commissariat et en gendarmerie (6 postes) qui constituent un maillon essentiel de la réponse apportée aux situations de crise,
- Le soutien aux associations qui conduisent des actions d'accès aux droits, d'insertion socioprofessionnelle pour favoriser l'autonomie et l'émancipation des femmes et accompagnent les enfants co victimes des violences conjugales ;
- Le co-pilotage de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes, sexistes et intrafamiliales.

## **La prévention de la délinquance et des conduites à risque des jeunes**

Les services du Département contribuent à l'élaboration et au suivi des programmes d'actions initiés par les comités locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CSPD/CISPD). Le Département soutien fortement l'action de la prévention spécialisée en direction des jeunes des quartiers prioritaires. Il intervient également dans le repérage et la lutte contre les conduites à risque par ses actions de prévention et par son soutien à des structures proposant des prises en charge spécifiques des jeunes telles que la Maison des Adolescents. Dans le cadre de la stratégie nationale de la prévention et protection de l'enfance, le Département agit pour prévenir et lutter contre la prostitution des mineurs.

# ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

La mobilisation des dispositifs de droit commun de la Communauté de communes du Clermontais Salagou Cœur d'Hérault Pour cette nouvelle génération de Contrat de Ville, Engagements Quartiers 2030, la Communauté de communes du Clermontais pourra mobiliser les dispositifs de droit commun au profit des habitants du quartier prioritaire.

La mobilisation de la Communauté de communes s'inscrira exclusivement dans le cadre de ses compétences déclinées dans son projet de territoire voté le 8 mars 2022 et traduit dans son Plan Pluriannuel d'Investissements.

## **Axe 1 - Un territoire durable**

- Eau et assainissement

Enjeu 1 - Objectif 1 - Action 2 : depuis 2023, un prix de l'eau unique, équitable et socialement acceptable a été mis en place

- Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés

Enjeu 1 - Objectif 3 - Action 3 : favoriser le tri à la source et le réemploi des déchets produits. Permettre aux usagers de trier et valoriser plus facilement leurs déchets afin de réduire de moitié les déchets enfouis par an et par habitant pour atteindre 120 kg

Enjeu 1 - Objectif 3 - Action 4 : sensibiliser les consommateurs professionnels et particuliers à l'économie de ressources

- Biodiversité

Enjeu 2 - Objectif 1 - Action 1 : créer une dynamique et des échanges de pratiques vertueuses au niveau des 21 communes de la Communauté de communes

Enjeu 2 - Objectif 2 - Action 3 : mobiliser les citoyens, associations et entreprises afin qu'ils s'engagent dans la démarche de protection du vivant (refuges pour la biodiversité par exemple).





# ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

- Transition énergétique

Enjeu 3 – Objectif 2 – Action 1 : concevoir un schéma cyclable intercommunal (partage de données existantes sur les mobilités)

Enjeu 3 – Objectif 2 – Action 2 : inciter au changement des pratiques de déplacement : sensibiliser les habitants avec des ateliers, évènements liés à la mobilité douce (participation à la Semaine européenne de la mobilité par exemple)

Enjeu 3 – Objectif 3 – Action 1 : sensibiliser à la sobriété énergétique : accompagner à l'adaptation de tous au changement climatique et favoriser le changement de comportements (permanences du guichet unique de la rénovation énergétique au siège de la Communauté de communes) ; favoriser l'accès à l'information à travers des évènements, des outils de communication

Enjeu 3 – Objectif 3 – Action 2 : sensibiliser aux éco gestes : favoriser l'information à travers des évènements, des outils de communication

## **Axe 2 – Un territoire en développement**

- Redynamiser les centres villes

Enjeu 1 – Objectif 1 – Action 1 : soutenir et relancer l'attractivité du centre-ville en réduisant la vacance commerciale ; favoriser l'installation ou la reprise d'activités en complémentarité des activités existantes

Enjeu 1 – Objectif 2 – Action 3 : favoriser l'implantation d'entreprises en centre-ville (aide au loyer par exemple)

Enjeu 2 – Objectif 2 – Action 2 : Valoriser l'habitat en centre-ville : plan de rénovation façades selon périmètre d'intervention défini en accord avec la commune

Enjeu 2 – Objectif 1 – Action 2 : en cours une étude sur la vacance, l'indignité de l'habitat

Enjeu 2 – Objectif 1 – Action 3 : accompagner le dispositif départemental Programme d'Intérêt Général (subventions communautaires complémentaires aux subvention ANAH dans le cadre de la rénovation énergétique, travaux pour perte d'autonomie, travaux lourds notamment)

Enjeu 3 – Objectif 3 – Action 1 : faciliter la découverte des métiers en lien avec les réseaux économiques du territoire (job dating par exemple)

Enjeu 3 – Objectif 3 – Action 2 : promouvoir l'apprentissage et les contrats de professionnalisation (forum de l'orientation par exemple)



# ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

## Axe 3 - Un territoire de rencontres

- Pérenniser une politique culturelle ambitieuse et diversifiée, et en favoriser l'appropriation par le plus grand nombre

Enjeu 1 - Objectif 1 - Action 1 : poursuivre une programmation au Théâtre et hors les murs permettant d'irriguer tout le territoire (par exemple ateliers et représentations en milieu scolaire)

Enjeu 1 - Objectif 1 - Action 3 : structurer une programmation autour des musiques

Enjeu 1 - Objectif 2 - Action 1 : animer le réseau de lecture publique innovant en facilitant l'accès des administrés au réseau des bibliothèques notamment (mise à disposition d'ordinateurs, portage de livres, etc)

Enjeu 1 - Objectif 2 - Action 2 : poursuivre une programmation d'animations et d'actions culturelles dans les bibliothèques, dans le sens du Contrat Territoire Lecture (relations avec les structures de lecture publique notamment)

Enjeu 1 - Objectif 3 - Action 1 : programmer des animations et des projets d'inventaire des patrimoines, coconstruits avec les habitants et les acteurs du patrimoine

Enjeu 1 - Objectif 3 - Action 2 : proposer des formes ludiques et innovantes de découverte des patrimoines (balades du patrimoine par exemple)

- Faire du mieux vivre ensemble une priorité sur notre territoire

Enjeu 2 - Objectif 1 - Action 1 : poursuivre les actions des services de la Petite Enfance et de la Jeunesse (BAFA, stages ...)

Enjeu 2 - Objectif 3 - Action 2 : coordonner les politiques de prévention et de sécurité, notamment les actions portées par le CISPD

## Axe 4 - Un territoire de gouvernance

- Améliorer la qualité et l'efficacité du service public

Enjeu 1 - Objectif 2 - Action 1 : maintien des permanences Maison France Services : accompagner les usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires

Enjeu 1 - Objectif 2 - Action 2 : contribuer à assurer la tranquillité publique en lien avec le CISPD ; maintenir la sécurité et l'ordre publics par des actions de prévention, de dissuasion (brigade intercommunale en appui de la Police municipale)

Enjeu 1 - Objectif 2 - Action 6 : moderniser les équipements communautaires du territoire (requalification de la base de plein air, réhabilitation des équipements d'accueils et de loisirs, rénovation du théâtre Le Sillon, Centre aquatique)

# ENGAGEMENTS DE LA CAF

La Caf de l'Hérault pourra mobiliser des moyens financiers (sous réserve des fonds disponibles) pour accompagner les projets au titre du droit commun. Pour être retenus par la Caf les projets devront principalement concerner **les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité et de l'animation de la vie sociale, champs de compétence de la Caf.**

Priorité sera donnée aux projets visant à :

- **Pérenniser et développer une offre d'accueil petite enfance adaptée** pour favoriser l'accès aux familles modestes ou confrontées au handicap d'un jeune enfant, pour contribuer à lever les freins pour l'insertion socio-économique des familles et des mono parents (offre d'accueil réactive pour permettre aux familles de répondre rapidement à des offres de formations / d'emploi mais aussi permettre un répit parental pour prévenir d'éventuelles violences psychologiques et/ ou physiques, ...),
- **Accompagner les parcours éducatifs des enfants et des jeunes** (hors temps scolaire) : faciliter l'accès aux loisirs des enfants et des jeunes, soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants, aux jeunes et dynamiser les départs en vacances; accompagner et valoriser les projets portés par les adolescents et jeunes afin de les soutenir dans leur parcours d'accès à l'autonomie ; renforcer la présence éducative numérique et renouveler les modalités de contact avec les jeunes pour favoriser leur engagement citoyen, renforcer et soutenir les lieux "ressources" pour les jeunes.
- **Valoriser le rôle des parents, maintenir le lien avec leurs enfants** et contribuer, ainsi, à prévenir les difficultés rencontrées avec et par leurs enfants : accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants notamment les adolescents pour des projets hors temps scolaires ; renforcer la visibilité et la structuration de l'offre parentalité et développer des lieux ressources parentalité
- **Développer et/ou maintenir les équipements d'animation de la vie sociale** (centres sociaux et espaces de vie sociale).

Les projets élaborés en concertation ou prenant appui sur des équipements structurants tels que les Espaces de Vie Sociale et les Centres sociaux seront prioritaires.



# ENGAGEMENTS DE LA CAF

Pour rappel, les projets déposés seront instruits sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- Répondre aux orientations de la Caf présentées ci-dessus
- Être portés par des acteurs ancrés sur le territoire d'intervention ou travaillés en partenariat avec les acteurs locaux.
- Proposer des actions structurantes et pérennes à destination des habitants du territoire.
- Travailler en co-construction en amont avec les habitants, les partenaires du quartier, et la chargée de conseil et de développement de la Caf du territoire.
- Répondre à un diagnostic de territoire.
- Présenter des cofinancements solides.
- 

/!\ Pour rappel, les projets visant des objectifs relevant des domaines de la santé, de la culture, de l'insertion socio-professionnelle ou encore de l'apprentissage du français ne seront pas recevables. Ces domaines se situent hors champs de compétence de la Caf.

Les porteurs de projets souhaitant déposer des dossiers dans le cadre des **dispositifs CLAS et REAAP** devront également répondre aux appels à projets lancés par la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault à travers la plateforme ELAN L'instruction de ces dossiers fait l'objet de calendriers spécifiques qui seront communiqués par la Caf par mail.



# ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, PAR L'INTERMÉDIAIRE DE SA DIRECTION DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- D'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc.) ;
- De favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- De soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- De crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- De fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- De prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ... ).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.



# ENGAGEMENTS DE FRANCE TRAVAIL

La loi du 18 décembre 2023 dite Loi plein emploi a pour seule ambition le plein emploi d'ici 2027.

La loi porte l'ambition d'un accompagnement des personnes en recherche d'emploi plus individualisé, adapté aux besoins de chacun et plus fluide entre les différents acteurs afin de favoriser et accélérer leur retour sur le marché du travail.

Au 1er janvier 2024, Pole emploi est devenu France Travail. La réforme porte sur 3 leviers essentiels :

- L'inscription à France Travail de toutes les personnes en recherche d'emploi (à compter du 01/01/2025), associé à un diagnostic partagé de leur situation pour bien les accompagner et leur apporter la bonne solution au bon moment
- Travailler sur les « communs » des différents acteurs pour jouer collectif et apporter une réponse adaptée à chaque personne et à chaque entreprise
- Une gouvernance partagée pour mobiliser efficacement les moyens de la politique de l'emploi..

La réforme de France travail s'inscrit donc pleinement dans la démarche de contrat de ville en renforçant le « Aller vers » de ceux qui en ont le plus besoin au sein des QPV et en intensifiant la coopération entre les différents partenaires présents dans la démarche.



# ENGAGEMENTS ÉDUCATION NATIONALE

Les grands axes du projet académique s'inscrivent dans la politique partenariale QPV :

L'action EN s'inscrit dans le cadre de la déclinaison des mesures nationales, de la feuille de route de la région académique et du nouveau projet académique 24-27 dont les 4 premiers axes sont les suivants :

**I- Des valeurs partagées** : faire vivre les valeurs de la République et le principe de laïcité dans une académie accueillante et inclusive.

**II- Des élèves en réussite** : permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux lui donnant la possibilité de s'engager dans un parcours de réussite le menant à un diplôme. Les priorités découlent de cet objectif : assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux, accompagner les élèves vers des parcours d'orientation ambitieux, renforcer la persévérance scolaire et favoriser la réussite dans le supérieur

**III- Des partenariats ambitieux** : Parce que rien n'est possible sans les parents et sans les partenaires de l'École (collectivités, services de l'État, associations culturelles, sportives, acteurs économiques), c'est à travers des partenariats ambitieux que notre académie pourra relever les défis et les enjeux de demain: ceux de la réussite et de l'épanouissement de la jeunesse de notre territoire. Pour agir ensemble, trois priorités ont été ciblées:

- 1 - Conforter l'alliance éducative avec les parents
- 2 - Ouvrir l'école sur son territoire en prenant notamment en compte tous les temps de l'enfant
- 3 - Promouvoir une culture ouverte et émancipatrice



# ENGAGEMENTS DRAC

En l'état actuel, la DRAC se positionne dans la continuité des orientations jusqu'alors tenues en matière d'engagement pour :

- La défense du droit d'accès à la culture et des droits culturels ainsi que la lutte contre les inégalités dans ces domaines,
- Le développement de l'Éducation Artistique et Culturelle, dans l'objectif de mobiliser 100% des jeunes en âge de scolarisation

Par ailleurs, pour rappel, il y a 3 mesures antérieures sur la culture faisant office d'enjeux de développement des publics :

- L'accès aux pratiques musicales (Demos, Orchestre à l'école et autres démarches en lien avec les conservatoires, les écoles de musique...),
- L'inclusion numérique et la culture numérique (Micro folies, Fablab, jeux vidéo sur un parcours éducatif pour les jeunes du CLAS...),
- La mobilisation des grands équipements culturels en vue d'une approche participative des habitants (ex : un musée qui monte une expo avec les habitants des QPV comme commissaires d'exposition...). La contractualisation Etat/Collectivités pour le développement des publics.

Au-delà il y a dans les QPV un axe de travail possible autour des pratiques langagières (illettrisme, alpha, FLE) par la culture, les pratiques artistiques, la découverte du patrimoine (la lecture, le chant...), dispositifs existants en lien avec la politique de la ville : La caravane des dix mots, C'est mon Patrimoine.

Le ministère met en avant l'éducation à l'image et aux médias, aux fausses informations (résidences de journalistes...). Des dispositifs en découlent « Passeurs d'Images », appel à projets EMI (Education aux Médias de l'Information).

Parmi les orientations et perspectives de la jeunesse, plusieurs pistes peuvent être explorées :

La convention GEAC (CGEAC) est en cours de renouvellement sur une base stratégique revue, elle associe la Mission Locale des Jeunes, la CAF, le SDEJS (Jeunesse et Sports) et vise l'accès à l'Education Artistique et Culturelle pour 100% des jeunes de 3 à 18 ans du territoire. Les projets ciblent les jeunes en âge de scolarisation y compris sur leur temps libre et de loisirs, mais encore sur des temps d'insertion ou de remobilisation dans le cas de la MLJ, ou les jeunes en MECS, ou encore accompagnés dans le PRE ; les jeunes vivant en QPV sont aussi éligibles comme l'ensemble de la jeunesse.

Il va de soi que la nouvelle convention ou le nouveau plan de généralisation de l'EAC fera référence à l'entrée culturelle du CV de Clermont comme a déjà été fait référence au dispositif culturel du CV de Lodève. La DRAC soutien des actions culturelles en contrat de ville, territoire prioritaire, mais aussi en mixité de publics urbain/rural dans la CGEAC.



# ENGAGEMENTS DRAC

Il est rappelé que la culture est un droit constitutionnel (constitution de 1946), la culture est un vecteur favorisant l'évolution du jeune, de l'adulte dans son projet de vie comme dans les sphères sociales, elle participe de la liberté de penser et de s'exprimer. Par ailleurs les droits culturels (cf loi NOTRE et LCAP) s'inscrivent dans les droits fondamentaux des personnes et sont essentiels à l'affirmation de la dignité humaine.

Pour l'avenir et par rapport aux contenus envisageables, 3 entrées peuvent être pressenties comme orientations stratégiques de votre plan d'action :

1 . Présence artistique au sein des territoires : résidences, implantation d'artistes -ateliers, espaces, infrastructures gérées par les bailleurs sociaux, mobiliser les équipements scolaires, sportifs sur des pratiques partagées. Le corollaire côté retour vers la population est : augmenter la proximité culturelle et artistique auprès des habitants, favoriser le fait de les rendre acteurs, multiplier les expériences...

2. Continuité éducative pour les habitants et surtout les jeunes : mise en œuvre de parcours d'éducation sur l'ensemble des temps des jeunes , lien avec les PEDT pour une approche croisée, liens avec la CAF autour de la parentalité (REAP) et de l'autonomie du jeune, liens CCAS,CIAS, approche des jeunes en rupture éducative Mission locale des jeunes... Parcours adultes sur l'éducation tout au long de la vie, appropriation des équipements culturels : médiathèque, musées, sites... Corollaire population : rendre autonome les habitants dans l'accès à la culture, permettre des parcours de découverte, d'éducation, formation, remobilisation, préprofessionnalisation. Approche intergénérationnelle, accompagnement des parcours de vie...

3. Approche participative des habitants : impliquer les habitants dans la vie culturelle et artistique en lien avec les instances de programmation, de diffusion. Soutenir des événements participatifs où les habitants sont associés aux choix, aux projets des lieux, événements, structures et opérateurs artistiques et/ou patrimoniaux. Corollaire population : engager les habitants dans la culture, produire un effet ascendant, contribuer à la construction de la citoyenneté par l'art, le patrimoine, la culture.

Par ailleurs, pour rappel, ci-après les nouvelles mesures culturelles de « Quartiers 2030 » :

- Étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques dans les quartiers, procédure en cours d'élaboration avec les collectivités concernées, après sélection.
- Développer de nouveaux partenariats entre les établissements culturels et les collectivités ou structures œuvrant en QPV, notamment pour initier des « temps d'accueil créatifs pour les jeunes », avec ou sans hébergement pendant les vacances scolaires en cours d'année. Concertation à envisager avec les labels et équipements structurants et les organismes en charge de la mise en place de colonies (éducation populaire, CMCAS/Secours populaire -Copains du Monde-) à partir du référentiel relatif aux colonies artistiques (en attente).
- Encourager l'utilisation du Pass Culture par les jeunes bénéficiaires en QPV en mobilisant les acteurs de l'accompagnement de la jeunesse.
- Résidences Ateliers Médecis dans les QPV, initiative à mettre en œuvre lorsque l'opportunité se présente, en lien avec les équipements de proximité, les écoles d'art et d'enseignement supérieur.

# ENGAGEMENTS BPI

## IPrésentation de Bpifrance

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012. Au fil des années, Bpifrance a déployé un grand nombre de solutions pour accompagner les entreprises à différentes étapes :

Innovation : Aides à l'innovation, concours d'innovation et labels, financement R&D, prêts, fonds de capital innovation, accompagnement.

Financement : Prêts avec garantie ou sans garantie, trésorerie.

Garantie : garantie jusqu'à 70 % des prêts, garantie des cautions sur marché France, assurance export.

Fonds propres : investissement direct (prises de participations minoritaires, interventions stratégiques en capital), fonds de fonds (investissement dans des fonds nationaux et régionaux).

International : prêts, garanties, assurance export, participation au capital et accompagnement à l'export.

Accompagnement : conseils, formations et mises en relation, en lien avec des cabinets de conseils et des organismes de formation reconnus, Bpifrance propose des solutions d'accompagnement adaptées aux start-up, TPE, PME et aux ETI

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche et efficace pour les soutenir dans la croissance durable de leur activité.

## Préambule

Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des territoires, Bpifrance s'est engagée depuis 2019 à renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV, en couplant l'engagement de terrain des Réseaux d'accompagnement et l'offre complète de services de Bpifrance pour soutenir les entreprises et leur développement. Le programme Entrepreneuriat Pour Tous (EPT), porté par Bpifrance, regroupe l'ensemble de ces actions en faveur des QPV, en complément des dispositifs du droit commun.

Entre 2019 et 2023, le programme Entrepreneuriat Pour Tous a permis de détecter et de préparer plus de 102 400 personnes, de soutenir la création de plus de 20 900 entreprises et d'accélérer de plus de 3 028 projets d'entrepreneurs dans les quartiers prioritaires. Par ailleurs, l'engagement de plus 1000 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 960 quartiers prioritaires (soit 64 % de plus qu'en 2018) en 2023.



# ENGAGEMENTS BPI

Fort de ce succès, **il a été annoncé la mise en œuvre dès 2024 du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »**, qui vient prendre la suite du Programme Entrepreneuriat Pour Tous, avec des moyens portés à **plus de 450 M€ sur 4 ans**, ce qui constitue une belle reconnaissance du travail mené par les acteurs locaux, nationaux et de Bpifrance avec l'appui de la Caisse des Dépôts et des financeurs locaux (Collectivités, Etat local, Fonds européens etc.) depuis 2019.

En lien étroit avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance mobilisera l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa[1] afin d'accompagner les projets entrepreneuriaux dans ces territoires. Afin de renforcer encore la mobilisation de l'ensemble des acteurs, une nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans les quartiers sera mise en place par l'Etat avec la création du collectif national des Entrepreneurs Quartiers 2030 et de comités locaux dans les territoires volontaire.

[1] Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.



# ENGAGEMENTS BPI

## La mobilisation des moyens de droit commun de Bpifrance.

Au-delà des interventions spécifiques, l'objectif est de mobiliser les moyens de droit commun au profit des habitants des quartiers. Ainsi concernant le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de Bpifrance s'inscrit exclusivement sur le champ de l'entrepreneuriat et s'organisera autour de trois axes :

### **1. Fédérer et renforcer la visibilité des acteurs et dispositifs d'aide aux porteurs de projets issus des quartiers**

#### **« Mon Pass Créa »**

Afin de faciliter au mieux l'accès à l'ensemble des solutions pour les porteurs de projet (en création ou reprise d'entreprise) et les entrepreneurs dans une logique de « guichet unique », Bpifrance a développé un panel d'outils digitaux indispensable autour d'un espace dédié : « Mon Pass Créa ».

Accessible via le site [Bpifrance-creation.fr](http://Bpifrance-creation.fr), le Pass Créa permet au porteur de projet ou à l'entrepreneur de préparer et développer son projet, d'accéder à un ensemble d'informations spécifiques dédiées directement liées à son projet et d'être rapidement orienté vers le bon réseau d'accompagnement.

#### **Collectif Cap Créa**

Bpifrance soutient et anime l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat de droit commun sur l'ensemble du territoire via le Collectif Cap Créa :

26 réseaux associatifs engagés en faveur de la création et de l'entrepreneuriat, partenaires de Bpifrance, se sont unis pour créer le collectif Cap Créa avec une ambition commune : doubler d'ici 5 ans le nombre d'entreprises pérennes génératrices d'impact, de valeur ajoutée et d'emploi.

Présents avec près de 3 000 implantations, 5 000 collaborateurs, 55 000 bénévoles, en métropole comme en outre-mer, les réseaux d'accompagnement membres de Cap Créa, riches de leurs spécificités et expertises (sensibilisation, accompagnement, financement, rebond, reprise, accélération...) s'engagent afin de favoriser l'accès à l'entrepreneuriat de toutes et tous, pour l'économie, l'emploi et répondre aux grands enjeux sociaux et environnementaux par la création d'entreprise. Ils portent ensemble un panel de solutions.

Acteurs engagés dans le déploiement du programme EPT depuis 2019, les membres du collectif Cap Créa ont contribué à la structuration de la vision 2030. Ils constituent un levier majeur du déploiement rapide et performant du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030.



# ENGAGEMENTS BPI

## Soutien financier aux réseaux

Bpifrance contribue au financement des réseaux d'accompagnement et de financement à la création/reprise/transmission/développement d'entreprise et à la création d'activités économiques (regroupé au sein du collectif Cap Créa) selon une approche fondée sur la recherche d'impact afin de favoriser la création d'entreprises et d'emplois durables notamment dans les quartiers prioritaires.

Bpifrance a pour ambition de doubler le nombre (x4 en QPV) de créateurs accompagnés et financés, d'ici 2027.

Toute cette action est conduite étroitement avec les co-financeurs nationaux et les collectivités territoriales, et se déploie en partenariat avec les écosystèmes locaux.

23 réseaux nationaux d'accompagnement ont été soutenus financièrement par Bpifrance. 79 000 créations d'entreprises accompagnées dont 8 000 issus des QPV (vs. 72 000 en 2021 dont 7 000 issus des QPV).

## Financer les entrepreneurs

Bpifrance mobilise, avec ses partenaires, différents outils financiers permettant de renforcer les fonds propres et de faciliter l'accès au financement bancaire des créateurs notamment :

- **Le prêt d'honneur Création-Reprise** est un prêt d'honneur à taux zéro accordé au porteur de projet à titre personnel dans le cadre de la création, du développement ou de la reprise d'une entreprise. Il est accordé aux créateurs accompagnés par les réseaux Initiative France et Réseau Entreprendre et se positionne en cofinancement aux côtés de leurs propres prêts d'honneur.
- **Le prêt d'honneur solidaire** vise à couvrir les besoins personnels de l'entrepreneur en devenir dans le cadre de sa création ou reprise d'entreprise. Le montant du prêt est utilisé comme apport personnel au côté du prêt bancaire, ou assimilé, complémentaire. Il cible les publics fragiles, notamment issus ou implantés dans les QPV. Il est opéré par l'Adie, France Active et Initiative France.
- La garantie bancaire facilite l'accès des créateurs d'entreprise au crédit en couvrant une partie du risque bancaire pour inciter les banques à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Elle est mise en place par Bpifrance et France Active. Grâce à la garantie, Bpifrance facilite l'accès des entreprises au crédit en couvrant une partie du risque bancaire (de 40 à 60 %) pour les inciter à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Avec les Régions, cette garantie peut être portée jusqu'à 80 % du risque. Les TPE représentent 90 % des clients financés sur l'ensemble du territoire. Le Fonds création reste de loin le plus utilisé ; il pèse 48 % en montant de crédit et 79 % en nombre de dossiers autorisés. Le Fonds transmission arrive en deuxième position.
- Le microcrédit professionnel est une solution financière proposée par l'Adie, qui vise à aider les personnes à faible revenu à accéder à des prêts. Avec l'intervention du Fonds de Cohésion Sociale, cette approche offre des opportunités de développement économique aux individus qui n'ont pas accès au prêt bancaire.

# ENGAGEMENTS BPI

Le soutien et l'animation de l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire s'insère dans le continuum d'accompagnement et de financement de Bpifrance. Les entreprises issues des quartiers ont pour ambition de rejoindre les clients sur les autres métiers de Bpifrance comme l'innovation, le financement, les fonds propres, l'international, et les enjeux climatiques (Bpifrance banque du climat).

## La mobilisation de crédits spécifiques via le déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »

**Ce nouveau programme permettra de répondre aux enjeux identifiés :**

- Valoriser les entrepreneurs / développer la culture de l'entrepreneuriat dans les quartiers
- Aller-vers les publics issus des quartiers prioritaires de la politique de ville qui ne viennent pas vers les solutions existantes
- Mobiliser les acteurs locaux pour les habitants des quartiers
- Faciliter et mieux accompagner l'entrepreneuriat pour renforcer l'emploi et l'activité dans ces territoires en difficulté, en cohérence avec les actions menées en faveur du plein emploi et de l'engagement des entreprises
- Intensifier l'ambition des créateurs et des entrepreneurs des quartiers

Et conformément aux grandes orientations nationales, les nouveaux contrats de ville déclinent sur leurs territoires l'ambition de changer la dynamique d'entrepreneuriat dans les quartiers.

En effet, d'ici 2027, l'objectif national est d'accompagner 100 000 nouveaux entrepreneurs dans les QPV dans le cadre du programme « Entrepreneuriat 2030 » qui renforce les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV. Il est accompagné de moyens renforcés qui permettront de faire levier sur les cofinancements locaux en complément des dispositifs de droit commun. Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires, ce programme sera déployé par Bpifrance en lien étroit avec les réseaux d'accompagnement.



# ENGAGEMENTS BPI

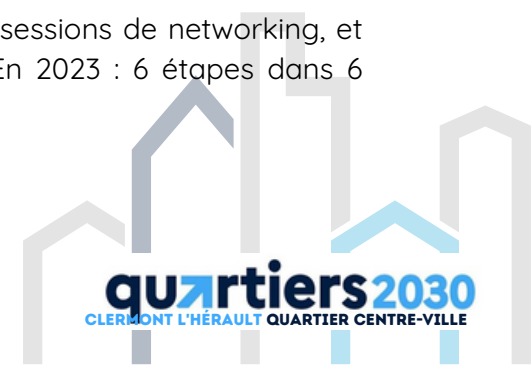
**Entrepreneuriat Quartiers 2030** comporte **15 briques de solutions structurées autour de 3 axes**, déclinant les objectifs à atteindre pour 2027 :

## 1. DÉTECTER, INFORMER ET ORIENTER LES ENTREPRENEURS DES QUARTIERS :

Après bientôt cinq ans de soutien aux dynamiques entrepreneuriales des territoires prioritaires, Bpifrance et ses partenaires sont identifiés par les écosystèmes locaux dans les quartiers (entrepreneurs des quartiers, structures associatives, élus locaux, acteurs publics tel que France Travail) comme incarnant ainsi la présence du droit commun et des solutions de service public atteignant ces quartiers. Que Bpifrance soit perçue comme « BPI-pour toute la France » envoie une symbolique forte, car il est essentiel de ne pas donner l'impression que les quartiers accèdent à des solutions de “seconde zone” et qu'il existerait une Bpifrance pour les riches et une autre pour les plus précaires. Pour tous les entrepreneurs, accéder à Bpifrance est un signe d'une égalité de traitement voire un objet de fierté.

L'axe de communication/événementiel est donc crucial pour transformer les représentations, infuser la culture entrepreneuriale dans les Quartiers de la Politique de la Ville et accélérer la connaissance et l'accès aux solutions pour entreprendre au plus près des territoires.

- **Concours Talents des Cités** : Le Concours Talents des Cités est le seul concours mettant en avant les entrepreneurs et créateurs issus ou installés dans des quartiers populaires. Ce concours a pour objectif de valoriser les initiatives des entrepreneurs des quartiers et de promouvoir les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Organisé dans toutes les régions, le concours mobilise le collectif Cap Créa et l'ensemble de son écosystème local à toutes les étapes du concours : relai de l'appel à candidature, jury régionaux, mise en lumière des lauréats. Il permet également de sensibiliser les futurs entrepreneurs à l'importance de l'accompagnement pour sécuriser leur parcours et leur activité à travers la mise en avant des réseaux d'accompagnement et financement. Aujourd'hui ce sont plus de 700 entrepreneurs des Quartiers qui ont été récompensés et mis en avant, parmi lesquels 75% sont encore en activité après 8 ans.
- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030** : des étapes au cœur des territoires prioritaires, associant les écosystèmes de l'entrepreneuriat aux acteurs de la cohésion et de la culture. À cette occasion, l'ensemble des solutions et des acteurs du territoire sont présents, des entrepreneurs locaux sont mis à l'honneur, des ateliers d'experts sont organisés ainsi que des sessions de networking, et enfin, des festivités sont proposées pour renforcer l'attractivité tout en rendant l'événement mémorable. En 2023 : 6 étapes dans 6 régions, 5 452 participants



# ENGAGEMENTS BPI

- **Les Bus de l'Entrepreneuriat**, parcourent les territoires prioritaires afin d'offrir aux publics les plus éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Dans une première phase en 2021, 10 bus ont été mis en place couvrant près de 250 QPV. En 2022, près de 3 800 personnes ont été détectées grâce à ce dispositif itinérant, et plus de 1 300 porteurs de projet ont pu être orientés vers des acteurs locaux de l'accompagnement à la création. En 2023, 11 nouveaux opérateurs ont été sélectionnés (soit 21 bus déployés permettant de couvrir 10 régions métropolitaines ainsi que La Réunion). Les opérateurs retenus ont pour mission de déployer des « Bus de l'Entrepreneuriat » dans le but de renforcer la couverture territoriale des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise et de proposer un appui au plus près des lieux de vie des porteurs de projets et entrepreneurs.

L'offre "Bus de l'Entrepreneuriat " :

> permet un accompagnement de proximité collaboratif, itinérant

> facilite l'identification des talents dans les QPV afin de les assister dans l'expression du besoin et la formalisation de leur projet entrepreneurial

> propose une orientation vers des structures partenaires adaptées à leurs besoins (acteurs locaux de l'écosystème de l'entrepreneuriat en accompagnement et en financement).

Objectif 2027 : 40 bus

- **Les CitésLab** chefs de projet « révélateurs de talent » ont pour objectif de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils rencontrent et contribuent à révéler les entrepreneurs afin de les orienter vers les offres locales d'accompagnement adaptées à leurs besoins. Ainsi, assurent-ils un flux qualifié à l'ensemble de l'écosystème local de l'accompagnement des entrepreneurs.

Le dispositif CitésLab rassemble au niveau national 117 chefs de projets, intervenant dans plus de 770 quartiers. Il a permis la détection de plus de 40 000 personnes depuis la mise en place du dispositif, dont 13 700 en 2022 et 10 487 créations d'entreprise dont 4 114 en 2022.

Objectif 2027 : 200 CitésLab





# ENGAGEMENTS BPI

**Les Carrefours de l'entrepreneuriat** (anciennement FAE - Fabriques à Entreprendre) sont le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif constitué d'un chef de file et de partenaires locaux mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. En regroupant dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création, l'objectif du dispositif est triple : faire venir les entrepreneurs (logique d'attraction), renforcer la coordination et la collaboration des partenaires de l'accompagnement, et simplifier le parcours des entrepreneurs. 11 Carrefours de l'entrepreneuriat couvrant 122 QPV sont actuellement opérationnels (hors Marseille En Grand). Entre 2019 et 2022, plus de 20 000 entrepreneurs ont été détectés et près de 8 000 accompagnés par les Carrefours, aboutissant à 667 créations d'entreprises.

> Le Carrefour de l'entrepreneuriat agit en synergie avec les territoires et vise notamment à :

- > Offrir un bouquet de services accessibles en proximité des quartiers : accueil, animation, mise en réseau, conseil, formation, financement, hébergement, location, etc.
- Faire venir les entrepreneurs au sein d'un lieu totem du territoire qui fournit des services et structure l'écosystème entrepreneurial local
- Renforcer la collaboration entre les partenaires du droit commun de l'accompagnement et du financement
- Simplifier le parcours des entrepreneurs en réunissant le bouquet de solutions locales au service des entrepreneurs autour notamment du collectif Cap Créa présent sur le territoire
- Déployer des actions spécifiques en cohérence avec le projet de territoire décrit dans le contrat de ville.

Le Carrefour pourra être par ailleurs intégré dans une mini-pépinière d'entreprises qui vise à accueillir, à héberger et à accompagner les entreprises nouvellement créées pendant les premières années de leur activité.

Objectif 2027 : 60 Carrefours



# ENGAGEMENTS BPI

## 2. ACCOMPAGNER ET FINANCER L'ENTREPRENEURIAT DANS LES QUARTIERS :

Afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des entrepreneurs dans toute leur diversité (phases de vie, secteurs, ambitions...), Bpifrance propose un ensemble de nouveaux dispositifs de financement dédiés permettant de déployer près de 600 M€ de nouveaux fonds (en subvention, prêts et fonds propres) via :

- **Le renforcement des actions des Réseaux du collectif Cap Créa et des partenaires locaux** pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.

Objectif 2027 : 50 000 accompagnements renforcés Réseaux

- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers** déployé par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa, pour répondre massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.

Objectif 2027 : 30 000 Prêts d'Honneur

- Des actions renforcées en soutien aux projets innovants, grâce au programme French Tech Tremplin avec une **nouvelle Bourse French Tech Quartier** favorisant l'émergence de start up ambitieuses. Initié en janvier 2019 par la Mission French Tech, portée par le Ministère de l'Économie et des Finances en partenariat avec Bpifrance, le programme « French Tech Tremplin » vise à lever les freins socio-économiques ou géographiques du monde entrepreneurial. Il propose un accompagnement intensif et concret dans le développement des start-ups de la French Tech, en mobilisant tout l'écosystème. Le programme permet de favoriser le développement de projets innovants portés par des personnes résidentes dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

Objectif 2027 : 1 000 projets innovants accompagnés et financés

- Un nouveau **prêt bonifié Flash**, (100% digital) à destination des TPE de plus de 3 ans.

Objectif 2027 : 3 000 TPE financées 150 M€ de prêts accordés

- Un nouveau **Fonds de fonds en investissement qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces**, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.

Objectif 2027 : total levés 200 M€

Enfin, afin de faciliter l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers ces solutions spécifiques ou vers les financements de droits communs (micro-crédit, financement bancaires, fonds propres), une équipe **Fast Track to Cash** sera mise en place par Bpifrance.

Objectif 2027 : 2 500 entrepreneurs à fort potentiel accompagnés dans leur recherche de financement



# ENGAGEMENTS BPI

## 3. ACCÉLÉRER / DEVELOPPER / CONQUERIR

Ces dernières années, le développement de la culture entrepreneuriale, ainsi que le déploiement de dispositifs d'excellence ont permis l'émergence de jeunes entreprises à fort potentiel issues des QPV. Si des progrès sont notables, ils n'annulent en rien les « plafonds de verre » qu'elles rencontrent parfois.

Pour permettre aux projets les plus ambitieux de se déployer dans les quartiers plusieurs leviers actionneront leur passage à la vitesse supérieure.

- Les accélérateurs: Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Un bouquet de services premium comprenant conseil, formation et networking pour l'accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise.

Objectif 2027 : 420 promos et 8 000 entrepreneurs à potentiel accélérés

- Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation pour répondre à des besoins particuliers :

> Accès aux marchés publics et privés

Module de conseil qui vise à offrir aux entrepreneurs des quartiers les mêmes chances de développement que l'ensemble de la communauté des entrepreneurs en les accompagnant dans l'accès aux marchés publics et privés (acculturer, accompagner et outiller)

> Comex de poche

Module de conseil et mentorat permettant la mise en place de binômes de profils seniors apportant vision stratégique, traduction opérationnelle, crédibilité et mise en réseau aux entreprises à fort potentiel.

Objectif 2027 : 2 000 entrepreneurs à potentiel renforcés à l'aide du dispositif

**Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.**



# ENGAGEMENTS DU BAILLEUR SOCIAL HÉRAULT LOGEMENT

"Hérault Logement, seul bailleur social présent dans le périmètre du QPV et signataire du Contrat de Ville, entend s'inscrire pleinement dans le partenariat et la dynamique engagée à l'échelle du territoire.

Acteur départemental majeur, engagé dans une stratégie d'amélioration continue de ses services, l'Office est labellisé Quali'Hlm et Habitat Seniors Services depuis plusieurs années et Lucie 26000 depuis décembre 2023. A ce titre, Hérault Logement œuvre quotidiennement à la qualité de service, l'adaptation au vieillissement et au handicap, et s'est engagé plus récemment dans une démarche RSE volontariste à horizon 2026.

Dans le cadre du Contrat de Ville, Hérault logement continuera bien évidemment à mobiliser son droit commun, conformément à ses obligations et dans le respect de ses standards qualité.

L'Office s'engage par ailleurs à maintenir et accentuer sa proximité au sein du QPV, par l'intermédiaire d'une agence implantée au sein même du quartier et des gestionnaires de secteurs dédiés au traitement des réclamations techniques, des Référents Seniors, et l'ensemble des collaborateurs mobilisés sur l'entretien, l'accueil des habitants et la relation clientèle.

Hérault logement encouragera plus généralement toute initiative destinée à créer davantage de lien social et de qualité de vie, en associant pleinement les habitants à la vie du quartier et de la commune, en partenariat avec les acteurs locaux.

Enfin, Hérault Logement interviendra sur le cadre de vie en investissant dans l'amélioration, la sécurisation et la valorisation continue de son patrimoine en QPV, tant au niveau du bâti que des abords des résidences."



# ENGAGEMENTS DE LA CHAMBRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

La CCI Hérault accompagne au quotidien les porteurs de projets à travers différents dispositifs de son offre de service SOLUCCIO. Il s'agit notamment :

- § Soutenir les porteurs de projet : identification des aides et dispositifs financiers mobilisables, sécurisation de leurs projets, préparation et accompagnement du chef d'entreprise futur exploitant ou de la commune (notamment dans le cadre du Plan Commerce Rural).
  - § Faciliter la transmission et la reprise des entreprises de votre territoire : diagnostic de transmissibilité des entreprises à céder, rédaction et publication des annonces sur le site dédié Transentreprise, mise en relation entre les cédants et les repreneurs.
- La CCI Hérault est un véritable relais sur le terrain pour soutenir l'entrepreneuriat et ainsi agir sur l'attractivité et la dynamique des territoires. Elle propose aux porteurs de projets et chefs d'entreprises des accompagnements individuels ou des sessions collectives animées par les conseillers CCI, qui s'adaptent aux besoins des entreprises.

La CCI Hérault accompagne par exemple les chefs d'entreprises dans la transition numérique de leurs établissements. Elle propose des solutions adaptées aux profils des différentes entreprises. Elle réalise notamment :

- Des audits individualisés répondant aux spécificités de chaque entreprise : Ils permettent de cibler les besoins et les difficultés de l'entreprise sur leurs pratiques numériques.
- Des actions de sensibilisation / formation via Google local / Google My Business (GMB) : Possibilité d'accompagnement à la création de la fiche GMB si le commerçant débute, ou sensibiliser et aider à l'optimisation de sa fiche GMB.
- Des accompagnements à la digitalisation : création d'une page internet, audit de site internet permettant d'identifier les faiblesses et les marges de progression d'un site internet vitrine ou e-commerce, d'une entreprise commerciale ou touristique. L'audit de site web permet d'avoir une vision globale d'un site internet ainsi que de détailler les différents aspects tels que la valorisation de l'offre, l'ergonomie, la vente et le merchandising, le référencement naturel, les médias sociaux et l'e-réputation.



# ENGAGEMENTS CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HERAULT

La chambre des métiers et de l'artisanat de l'Hérault s'engage en faveur du quartier "Centre ville" de Clermont l'Hérault pour:

- Faciliter et accompagner la création d'entreprises artisanales
- Former à la création d'entreprises
- Accompagner les Artisans dans leur développement, dans la création d'emplois et dans l'apprentissage
- Développer la transmission d'entreprise
- Développer les réseaux d'entreprises



# ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES EN MATIÈRE DE PRODUCTION ET DE TRANSMISSION DE DONNÉES DATA

## **Production et mise à disposition des données publiques à l'échelle des quartiers**

La mise en œuvre de la politique de la ville nécessite l'utilisation de données nombreuses et notamment de données publiques. Tous les acteurs publics de la politique de la ville s'engagent à produire et à rendre accessibles les données publiques et les statistiques publiques relatives au contrat de ville et plus largement aux politiques publiques mises en œuvre (à l'exclusion des données non communicables et tout particulièrement des données personnelles des habitants) à l'échelle de chacun des quartiers prioritaires et ce tout au long de ce contrat. Cet engagement concerne également les données des entreprises privées (ou « parapubliques ») en charge de missions de service public pour le compte des collectivités sur le périmètre des quartiers.

Modalités d'accès aux données privées d'intérêt général, produites par les partenaires et acteurs impliqués dans le présent contrat :

Des acteurs privés interviennent à différents titres au sein des quartiers. Ils peuvent intervenir dans la mise en œuvre du présent contrat et sont susceptibles de produire des données qui revêtent un caractère d'intérêt général. Lorsqu'il est de l'intérêt de tous que ces données soient partagées avec les acteurs publics pour parfaire la connaissance de la réalité de la vie des quartiers et des besoins des habitants, un partenariat de données sera envisagé entre les acteurs concernés pour créer les conditions d'un accès à ces données respectueux des droits de tous.

## **Condition de production et d'utilisation des données**

Les signataires du présent contrat s'engagent à faire vivre le partenariat de données évoqué ci-avant en définissant des règles applicables à chacun des jeux de données qui seront utilisés au service des actions menées au bénéfice des quartiers. Ces éléments conventionnels pourront concerner : les conditions d'accès et de partage (open data ou non notamment, la périodicité de mise à jour, le format ou le standard, les conditions de transfert, d'hébergement et de destruction, la sécurité... Dans tous les cas, chacun des signataires s'engage à respecter strictement les règles juridiques applicables en matière de protection de la vie privée (RGPD) mais aussi toutes les règles éthiques supplémentaires qui seraient définies au titre de ce partenariat local.



# quartiers2030

Clermont l'Hérault quartier Centre-ville

